



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2021

du *Pôle Hébergement et Logement Accompagné*
(P.H.L.A.)

Antenne Grand Amiénois

21 rue Sully

80000 AMIENS

Tél. : 03 75 00 72 60

service-hebergementamiens@apremis.fr

Antenne Picardie Maritime

25 bis rue Mautort

80100 ABBEVILLE

Tél. : 03 22 23 24 46

servicehebergementabbeyville@apremis.fr

Antenne Santerre - Haute Somme

1 rue de la Caisse d'Epargne

80200 PÉRONNE

SOMMAIRE

GÉNÉRALITÉS	1
A. Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (C.H.R.S.) « Le Relais »	22
B. Les Logements Temporaires	35
C. L'intermédiation locative (I.M.L.)	43
D. Les Pensions de Familles	62

GÉNÉRALITÉS

Le Pôle Hébergement et Logement Accompagné dispose de 3 Antennes implantées sur l'ensemble du Département :

- ✓ 21 rue Sully à AMIENS (siège du service)
- ✓ 25 bis Rue Mautort à ABBEVILLE
- ✓ 1 rue de la Caisse d'Épargne à PERONNE

A partir de ces bureaux, sont réparties les actions suivantes :

- Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion sociale
- Le logement temporaire accompagné
- L'Intermédiation locative
- Les pensions de famille

Au 31 décembre 2021, le parc de **171 logements** sur l'ensemble du département (carte géographique p.18) est réparti entre des logements diffus et résidentiels. Les principales communes mobilisées sont **Amiens, Abbeville, Friville-Escarbotin, Woincourt, Albert, Peronne, Roye, et Corbie**. Des logements supplémentaires peuvent être mobilisés, grâce à nos conventions avec les bailleurs sociaux des territoires (avec possibilité de mise en œuvre de baux glissant ou d'accompagnement spécifique), ou à nos liens privilégiés avec des bailleurs privés identifiés par nos services.

L'équipe éducative est composée de **16 travailleurs sociaux qualifiés** intervenant sur l'ensemble des actions d'accompagnement et d'hébergement chargés d'accompagner des ménages sur deux actions au maximum. Le développement des actions du pôle asile de l'association a conduit celle-ci à réorganiser les postes de responsables d'antenne créés en 2016. Ainsi, ces postes ont évolué en 2018 en responsable de service éducatif avec une mission de représentation et de coordination. La responsable de service du P.H.L.A. a également à charge la coordination de l'antenne de l'association sur l'arrondissement d'Abbeville (organigramme p. 6).

Plusieurs événements ont marqué cette année 2021

➤ Autour d'un dispositif

L'accompagnement social a poursuivi son développement sur le département dans le cadre du déploiement du dispositif d'intermédiation locative. L'I.M.L. est une mesure du plan quinquennal pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme (2018-2022). Le plan propose une réforme structurelle de la politique d'accès et de maintien dans le logement des personnes sans-domicile. Il s'articule autour de cinq priorités dont la première vise à développer l'offre de logements abordables, ordinaires ou adaptés, à destination des personnes défavorisées.

L'intermédiation locative est une forme de mobilisation du parc privé à des fins sociales ou une mobilisation de logements dans le parc public. Le terme "intermédiation", de manière générique, renvoie à l'intervention d'un tiers social agréé par l'Etat entre le propriétaire bailleur et le ménage occupant le logement, afin de simplifier et sécuriser la relation locative entre ces deux parties.

➤ *L'évolution de nos dispositifs :*

Actuellement, l'association mobilise **94** logements en IML (classique et DALO), **8** logements identifiés « Logement Temporaire », **15** logements pour le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale ainsi que **54** logements sur les deux Pensions de famille.

A la demande de la DDCS et en lien avec le plan logement d'Abord de la ville d'Amiens, nous travaillons depuis le 1er octobre 2019 au transfert de plusieurs logements du dispositif LT vers l'IML. A ce jour, il reste identifié 4 logements qui peuvent entrer dans cette phase de transition, dont 3 localisés à Péronne et Albert.

L'accompagnement tend également à évoluer autour des modalités d'accès au logement des familles accueillies. Nous souhaitons privilégier la mise en place de baux glissant en faveur des ménages afin de favoriser leur intégration dans le quartier et donc leur stabilité sociale et budgétaire. Le maintien de la famille au sein de ce même logement, permet de sécuriser leur parcours lié au logement en maintenant l'étayage partenarial mis en place durant notre accompagnement. A ce titre, **près de 80 % de nos logements** sont en diffus afin de permettre éventuellement ces glissements de baux sur l'ensemble de nos dispositifs (hors Pensions de famille).

Nous poursuivons le remplacement des logements temporaires par l'intermédiation locative. A terme, ces derniers seront présents uniquement sur le territoire Amiénois. Le financement de cette action n'émanant plus que de la ville d'Amiens.

Cette évolution va permettre pour :

L'association

- d'obtenir un meilleur financement de la part de l'Etat,
- une gestion locative adaptée,
- une visibilité plus claire des différents dispositifs

Les ménages :

- l'ouverture de droit à l'aide au logement,
- la possibilité de se voir attribuer le logement dans lequel ils sont accueillis,
- le paiement du loyer résiduel (principe de réalité),
- un accompagnement spécifique en lien avec leur situation (administrative, familiale, face à l'endettement, ...)
- un renforcement du travail en binôme avec la régie

➤ *Le traitement des données : le Dossier Unique, un nouveau logiciel*

En 2020, a été mis en place un nouveau dispositif de traitement des dossiers des ménages que nous accompagnons pour une effectivité d'utilisation sur l'année 2021. Il s'agit d'un logiciel sécurisé dénommé « Dossier Unique » (D.U.) en lien avec notre serveur informatique. Il a pour but de faciliter le traitement et l'utilisation des données tout en préservant la confidentialité des éléments recueillis et entre de plein droit dans le cadre de la RGPD.

Désormais, le dossier de chaque personne est créé dans le logiciel sécurisé ; puis agrémenté tout au long de sa prise en charge jusqu'à son départ. Puis le dossier est archivé informatiquement pendant 3 ans et supprimé à terme.

La mise en place de ce logiciel amène un changement dans la pratique des travailleurs sociaux que nous devons accompagner tant sur l'utilisation que sur l'appropriation de cet outil. Une attention particulière est apportée aux salariés éloignés du numérique qui peuvent se trouver en difficultés.

Des séances de formation ont été mises en place afin que les travailleurs sociaux apprennent à l'utiliser de façon optimal. Ce travail se poursuit avec l'ensemble des équipes afin d'adapter au fil du temps le D.U. à notre pratique professionnelle et donc aux spécificités liées à nos accompagnements.

➤ *L'accompagnement des équipes face au changement*

L'année 2020, marquée par la pandémie, nous a amené à opérer un changement en profondeur de nos pratiques professionnelles. Nous avons dû, dans l'urgence, apprendre à travailler, à accompagner différemment. Les équipes ont fait face pour poursuivre leur travail dans la bienveillance et ainsi maintenir et sécuriser le parcours de personnes accueillies.

Nous avons débuté cette nouvelle année 2021, avec une vision différente de notre travail et je dirais même de la société dans laquelle nous évoluons. Alors que nous imaginions, ou espérions, la pandémie derrière nous, de nouvelles restrictions sanitaires s'annonçaient. Tout au long de l'année, les équipes ont dû poursuivre leurs missions en alternant les périodes de confinement et/ou de couvre feux. Nous avons dû, fort de notre expérience passée, continuer à nous adapter en alternant notre activité en présentiel et distanciel.

Ces changements, occasionnés par la pandémie, n'ont pas été les seuls auxquels les équipes éducatives ont eu à s'adapter en 2021.

1. Le travail partenarial et développement interne :

Cette période liée à la pandémie a entraîné une augmentation ou une visibilité plus accrue des problématiques liées aux addictions, psychiatriques, violences intra familiales, ou encore budgétaires... Ces difficultés rencontrées par les ménages que nous accompagnons nous ont demandé un renforcement et un élargissement dans notre travail partenarial.

Dans le cadre de l'IML, la dégradation de certaine situation a demandé la mise en place d'un étayage important avec l'ensemble des acteurs sociaux ou médicaux présent sur le secteur. L'absence ou le peu de partenaire sur certains territoires, notamment sur le plan médical, peut mettre en péril certains accompagnements et donc complexifier le projet de relogement si ce n'est le rendre impossible dans la durée légale de notre intervention (18 mois). Notre évaluation peut donc nous amener à travailler un autre projet avec le ménage en vue d'une nouvelle orientation vers un dispositif d'hébergement plus adapté. L'objectif premier étant d'éviter la perte de contact avec le ménage et/ou un endettement locatif nous conduisant à engager une procédure d'expulsion.

En interne à l'association, nous avons également pu renforcer l'équipe éducative par l'intervention d'une Conseillère en Insertion Professionnelle. La mise en place de cet accompagnement à destination des personnes ne bénéficiant pas de ce service dans le droit commun, est actif depuis fin 2021. Nous pourrions évaluer cette action lors de notre prochain rapport d'activité.

Dans le cadre du CHRS, un travail partenarial avec l'association France Addiction, engagé en 2020, a permis la mise en place du dispositif de « consultation avancée ». A ce titre, les personnes accompagnées peuvent bénéficier de consultation auprès d'une infirmière et d'une psychologue dans les locaux de l'APREMIS. Ce partenariat permet de faciliter le premier pas vers le soin mais également de soutenir l'équipe éducative. Ces interventions ont débuté en juillet 2021, un bilan est prévu en début d'année 2022, afin d'ajuster ces interventions au plus près des besoins mais également de nos modalités d'accompagnement en logement diffus.

2. Le glissement de bail : un outil en développement :

Dans le but de vouloir répondre à notre objectif de favoriser les glissements de baux et donc de sécuriser le parcours logement des personnes accompagnées, nous avons dû modifier nos pratiques professionnelles qu'elles soient tournées vers les personnes accueillies ou vers les partenaires.

La mise en place de ce fonctionnement a un impact sur plusieurs services du PHLA. En effet, à chaque glissement de bail en faveur de la famille, une nouvelle attribution de logement doit se faire en parallèle afin d'assurer une continuité dans le nombre de nos accompagnements. Pour cela, il nous faut prendre contact avec le SIAO afin d'avoir une visibilité sur le ménage en attente sur le dispositif concerné (IML ou CHRS). Une demande d'attribution de logement dans le cadre d'un

contrat tripartite avec les bailleurs est alors engagée. En amont, une rencontre avec la famille qui est en attente d'accompagnement social lié à un logement ou hébergement permet d'affiner leur projet et la faisabilité de celui-ci (secteur, environnement, difficultés rencontrées...). Ces attributions ayant une perspective de glissement de bail peuvent également être sollicitées pour des familles qui sont déjà en cours d'accompagnement en IML ou en CHRS, afin de sécuriser leur parcours dans l'attente d'un étayage partenarial.

L'ensemble des acteurs de l'association est alors sollicité, de la régie au service technique en lien avec le travailleur social en charge de l'accompagnement social du ménage.

Notre travail partenarial avec les bailleurs sociaux a dû être renforcé afin de permettre une fluidité et une réactivité plus importante dans le cadre des attributions de logement et dans la mise en place de contrat de location tripartite.

3. La participation à l'hébergement en CHRS

Depuis le 1^{er} octobre 2021, les personnes accompagnées dans le cadre du CHRS sont soumises au paiement d'une participation à l'hébergement à hauteur de 15% de leurs ressources (arrêté préfectoral du 1^{er} juin 2021). Cette participation aux frais de l'hébergement, qui inclut les charges liées à l'énergie, a pu représenter un allègement du budget lié à l'hébergement pour certains ménages. Cependant, pour d'autres ménages, désavantagés financièrement par ce calcul, une dette a été créée auprès de nos services. Ce nouveau fonctionnement, nous amène à nous questionner sur la faisabilité de mise en place des glissements de baux dans le cadre du CHRS. En effet, la famille n'étant pas dans un principe de réalité face aux charges liées au logement, cela peut mettre en péril leur projet. Une réflexion est ouverte autour d'une stabilisation du parcours de certains ménages dans le cadre d'un contrat tripartite en IML.

4. La durée des accompagnements :

Notre mission principale, permettant un accès sécurisé au logement, se fait dans une durée limitée fixée soit conventionnellement par notre financeur en IML, soit au travers de demande de prolongation dans le cadre du CHRS. Une vigilance est accordée afin d'assurer une fluidité au sein des dispositifs mais notre priorité reste la sécurisation du parcours des ménages vers et dans le logement.

En IML, une évaluation est faite au terme des 6 premiers mois d'accompagnement afin de déterminer la faisabilité et l'orientation du projet de la famille. Au terme des 12 mois, si nous constatons une dégradation de la situation ou si les freins identifiés au relogement sont toujours présents nous entamons une évaluation afin de déterminer le dispositif le plus adapté à la situation. Celle-ci se fait en lien et en accord avec la famille. Cette évaluation, peut également permettre au ménage de comprendre et d'accepter certaines des préconisations du travailleur social et donc d'obtenir leur adhésion pour la réalisation d'un dossier de surendettement ou autre. La mise en place du contrat tripartite, et donc d'un glissement de bail, favorise leur sortie du dispositif. Nous pourrions en faire une évaluation plus fine en 2022.

En CHRS, nous sommes souvent confrontés à des blocages administratifs et budgétaires pouvant allonger leur durée d'accompagnement. La fragilité de certaines situations, l'histoire des ménages, demande du temps dans la construction de la relation éducative. La mise en place d'un étayage partenarial afin de sécuriser la sortie du parcours est plus complexe sur certains territoires, faute de dispositifs existant.

Face à l'ensemble de ces différents changements qui impactent nos pratiques professionnelles, nous avons mis en place des groupes de travail, ou des temps spécifiques durant nos réunions d'équipes. Ils ont pour objectifs de co-construire, dans le principe de l'intelligence collective, de nouveaux outils et protocoles afin de permettre à chacun de comprendre et de s'approprier ces changements afin d'en assurer la mise en place dans l'intérêt des familles.

➤ *L'année 2021... La reprise des projets culturels*

La fin ou l'allègement des restrictions sanitaires, nous a permis la reprise des activités collectives au sein des différentes actions du PHLA. A ce titre, vous pourrez retrouver en détail les activités proposées dans le cadre des pensions de familles à la page 72 de ce rapport.

Pour les actions IML, CHRS et LT, nous avons souhaité vous présenter le projet « Découvertes Musicales » :

Projet de « Découvertes Musicales ».

Bilan de l'année 2021



Sur le Pôle Hébergement et Logement Accompagné (PHLA), nous accompagnons de nombreuses personnes à travers différents dispositifs (CHRS, IML, Pensions de Famille et Logements Temporaires). C'est dans l'idée de proposer un accompagnement social global que nous pouvons être amenés à travailler différents projets, projets que nous proposons aux personnes que nous accompagnons. C'est dans ce cadre que ce projet de Découvertes Musicales existe.

L'accès à la culture musicale peut se révéler difficile, en particulier pour les personnes que nous accompagnons. Outre l'idée de faire découvrir des artistes, c'est avec la volonté de permettre aux personnes que nous accompagnons de se connaître, de nous connaître et d'être en lien, que ce projet est né en 2017 et s'est poursuivi jusqu'à aujourd'hui ; même si cette année la situation sanitaire n'aura que très peu permis aux artistes de se produire.

L'organisation de ces soirées nécessite un temps de préparation.

En effet, si de nombreux artistes viennent se produire à Amiens, il est difficile de pouvoir anticiper l'accès à un concert, ou un spectacle, de manière certaine. Nous travaillons en amont, afin d'expliquer notre projet aux sociétés de productions qui organisent les concerts sur Amiens, et exceptionnellement dans des villes proches, comme cela fût le cas lors de deux soirées à Paris l'année dernière pour assister à un enregistrement de l'émission musicale TARATATA. C'est également grâce à l'investissement de certaines sociétés de productions d'artistes, avec qui nous avons pu travailler dans un autre cadre depuis plusieurs années, que ce projet a pu se réaliser et perdurer dans le temps.

Nous participons à ces événements sur la base d'invitations, offertes par les sociétés de production, après une présentation du projet et une volonté commune de permettre aux personnes que nous accompagnons de pouvoir découvrir des artistes.

En 2020, nous devions aller entendre le chanteur **Jean-Louis Aubert** et ses célèbres riffs de guitare sur la scène du Zénith d'Amiens. L'arrivée d'un nouveau virus avait eu raison de cette soirée. Nous avons alors convenu avec les organisateurs que nous essaierions de proposer de nouveau cette sortie lors de la reprise de la tournée au bout de quelques mois, quelques « très long » mois...

Promesse tenue ! Dès la reprise des concerts, les organisateurs de la tournée de Jean-Louis AUBERT ont proposé à 3 personnes que nous accompagnons de venir participer au concert **le 16 novembre 2021 à Amiens**.

Ce moment fût fort apprécié par les personnes présentes. Monsieur L n'avait plus assisté à un concert depuis 1997 au Cirque d'Amiens, concert d'un certain... Jean-Louis AUBERT !! Quant à Monsieur C, assister au concert lui a permis de découvrir l'artiste et de mettre un « visage » sur certains Tubes qu'il avait déjà pu entendre !!!

Le contexte sanitaire, et l'impossibilité pour les artistes de se produire, n'aura pas permis de mettre en place d'autre soirée musicale cette année. Nous pensons bien évidemment aux artistes et à toutes les personnes qui travaillent dans l'ombre autour d'eux.

Par contre, un autre spectacle « *vivant* » a pu être proposé, le **dimanche 14 novembre 2021**. En effet, de nouveau cette année, les équipes du **cirque Arlette GRUSS** ont invité plusieurs des personnes que nous accompagnons. Ce sont donc 6 personnes, dont des enfants, qui ont été invitées à venir découvrir le dernier spectacle de la compagnie GRUSS, « *Excentrik* ».

En conclusion, comme l'an dernier, nous pouvons dresser un bilan positif, mais particulier, de ce projet en cette année 2021.

En effet, ces événements constituent un moment attendu par certains résidents dans la mesure où cela aide à « s'évader » d'un quotidien qui peut être difficile. L'idée de pouvoir vivre, ensemble, un moment privilégié autour de la musique et de la découverte d'un artiste, semble appréciée de tous et amène une dynamique positive.

Pour 2022, la programmation musicale sur les scènes amiénoises, et d'ailleurs, s'organise mais reste suspendue à une évolution positive de la situation sanitaire, évolution tant attendue pour voir reprendre toutes les activités liées à la culture en générale. Nous espérons pouvoir de nouveau proposer des soirées aux personnes que nous accompagnons et dans cette optique des premiers contacts avec des sociétés de production se remettent en place.

Enfin, les résidents se joignent à moi pour remercier tout particulièrement nos partenaires musicaux, sans qui rien n'aurait pu se mettre en place, partenaires à qui nous pensons tout particulièrement pour cette seconde année compliquée.

Merci donc aux sociétés FAR. Prod, Ts3 Production, Idille Production, les équipes de TARATATA et de l'agence Cassandra, Little Bros Productions, Artisticrecords, Caramba Spectacles, Auguri Production, Lorelei Production, ainsi que les équipes du Cirques Arlette GRUSS qui pensent souvent à nous !

Benoît RIGAUX,

Éducateur Spécialisé au Pôle Hébergement et Logement Accompagné, APREMIS,

➤ **Des projets de développement qui se poursuivent**

Les travaux pour la nouvelle pension « Lemerchier », retardés par la pandémie, ont débuté à la fin du 1^{er} semestre 2021. Une ouverture est prévue en avril 2022. Le site sera mutualisé avec la pension de famille « Hélène Lockert » à Amiens.

➤ **Autour du S.I.A.O.**

L'orientation vers le P.H.L.A. est exclusivement réalisée par le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (S.I.A.O.) sur l'ensemble du territoire. Les missions du S.I.A.O sont définies par la loi ALUR (pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové) qui a créé *un cadre juridique adapté*. Toutes les personnes qui recherchent une solution d'hébergement doivent se rendre au S.I.A.O qui gère les demandes d'admission.

Dans le département, les demandes d'admission sont reçues lors de permanences territorialisées et sur rendez-vous. L'accueil est réalisé par des travailleurs sociaux du S.I.A.O qui sont habilités à proposer des

solutions d'hébergement ou de logement. Ceux-ci établissent un premier diagnostic social et préconisent une orientation, qu'ils expliquent aux demandeurs et qui sera étudiée lors d'une commission généraliste, elle aussi territorialisée, animée par le coordinateur du S.I.A.O. Elle réunit les représentants des différentes structures du dispositif AHI du département agissant sur le territoire concerné. Ces commissions valident les orientations proposées ou entérinent une nouvelle orientation ou encore suspendent l'étude du dossier.

Le SIAO prend en compte l'ensemble des demandes d'hébergement vers le dispositif le plus adapté au besoin de la personne, en lien avec les textes législatifs. L'orientation se fait sur la place qui répond au mieux au besoin d'accompagnement du ménage en demande. Il est également possible de faire des demandes de réorientations, pour le public déjà accueilli, vers un dispositif plus adapté, toujours en lien avec les textes législatifs.

Le SIAO pré-positionne les ménages en leur attribuant une place indépendamment de la disponibilité, afin que la demande soit mise en attente. C'est pourquoi, il nous est impossible de quantifier le nombre de ménage orienté vers notre association en lien avec nos places d'hébergements/logements vacants. L'orientation est effectuée vers un dispositif et non vers un établissement particulier. Il oriente ensuite un ménage en attente vers notre association dès que nous déclarons un logement disponible au sein du logiciel S.I.S.I.A.O. Dès lors, nous avons 5 jours pour accueillir le ménage après s'être assuré que la situation correspond bien au dispositif.

Les travailleurs sociaux de l'association ne sont plus en charge des entretiens de demande auprès du SIAO depuis le 1^{er} janvier 2019. Mais ils peuvent, grâce au logiciel SIAO, être prescripteurs d'une demande d'un ménage accompagné par l'un de nos dispositifs.

Le S.I.A.O est le garant des listes d'attentes en lien avec les dispositifs du territoire. De ce fait, une prise de contact régulière avec le SIAO est donc nécessaire pour mettre en adéquation nos captations de logement avec le profil des personnes orientées et ainsi procéder aux accueils avec des perspectives de glissement de bail. L'objectif étant d'être toujours au plus près de la réalité des demandes sur le territoire et d'apporter une réponse adaptée.

Le télétravail, conséquence de la pandémie, a entraîné des bouleversements dans ce fonctionnement.

Les personnes en demande d'hébergement ne sont plus reçues physiquement par les travailleurs sociaux du SIAO. Ces derniers ont un entretien téléphonique. La situation sociale, les difficultés de compréhension des personnes accompagnées, ainsi que l'absence d'observations faites lors des rencontres physiques, amènent à une qualité amoindrie des évaluations sociales. Lors des orientations, les travailleurs sociaux de nos structures doivent donc procéder à un nouvel entretien en présentiel afin de s'assurer que l'orientation est adaptée à la situation du ménage. Les 5 jours de délai pour procéder à l'accueil sont donc difficilement tenables. Nous espérons une reprise rapide des entretiens en présentiel par le SIAO.

Les perspectives pour l'année 2022

Les conséquences de la pandémie se sont fait ressentir une année de plus dans la réalisation des projets 2021. Nous nous devons de mener à terme ces derniers tout en prenant en compte les nouveaux besoins 2022 identifiés.

- A ce titre, la question de l'animation des Conseils à la Vie Sociale au sein du PHLA doit se poursuivre... Comment dynamiser le CVS dans le cadre du CHRS, comme nous pouvons le faire dans les Pensions de Familles ? Une partie de la réponse se trouve sans doute dans le fait que les logements sont répartis sur l'ensemble du territoire, sans réel sentiment d'appartenance à un « collectif ». Le CVS ne prend plus sens et s'est progressivement dissout. Nous souhaitons, afin de garantir les droits des usagers en lien avec la loi du 2 janvier 2002, repenser le mode d'instance participative des ménages hébergés dans le cadre du C.H.R.S. notamment. Nous avons pu constater que l'investissement des ménages hébergés en logement temporaire dans cette instance participative n'a pas duré dans le temps en raison de leur court temps de séjour ; ce qui a rompu la dynamique du groupe.

- L'élaboration de la rédaction du projet de service du PHLA doit également se poursuivre. Cette écriture va s'organiser autour de groupes de travail avec l'accompagnement de son administrateur référent ainsi que d'un Conseil extérieur. Le projet de service sera suivi par la réécriture du projet d'établissement du C.H.R.S.
- Les travaux sur la structure de la rue Lemerchier doivent se terminer au 1^{er} trimestre 2022. Ces derniers vont permettre l'ouverture de La Pension de famille durant le 2nd trimestre 2022.
- Poursuivre un travail en co-construction avec les équipes pour assurer la mise en place et stabiliser les changements entrepris, évoqués dans la première partie de ce rapport.
- Intégrer l'action IML Réfugié au sein du PHLA à compter du 1^{er} janvier 2022.
- Stabiliser le nombre d'accompagnement financé dans le cadre de l'IML en prenant en compte la nouvelle organisation (bail glissant).
- Développer notre réseau auprès des bailleurs privés, notamment pour les logements de type 1 et 2.

Notre équipe au 31/12/2021

Psychologues

Sarah TRIPLET
Nadia GUERNOUD

Laurent DAMBRINE

Directeur Adjoint

21 rue Sully - 80016 AMIENS Cedex 1

GESTION LOCATIVE

*Régie sociale Amiens
et Santerre Haute Somme*

Laetitia TOMACKI
Muriel MACHY
(binôme I.M.L.)

Ingrid DORDAIN
Responsable de Service

PICARDIE MARITIME

25 bis rue Mautort – 80100 ABBEVILLE

Marine WILLOT

*Secrétaire de direction
Régie Sociale Abbeville*

Sébastien DUBOIS,

Encadrant Technique

GRAND AMIÉNOIS – SANTERRE HAUTE SOMME

21 rue Sully – 80016 AMIENS Cedex 1

Pascale NAILLON,

Secrétaire de Direction

John PAYENNEVILLE, *Coordinateur Technique*
Vincent PELLERIN, *Encadrant Technique*
Patrick GADOUX, *Encadrant Technique*
Philippe LEMAIRE, *Encadrant Technique*
Sébastien RIQUET, *Encadrant Technique*
Slimane HABBOUT, *Encadrant Technique*

C.H.R.S.

Logements Accompagnés
Intermédiation Locative

Valérie THIBAUD
Justine JACQUET

*25 bis rue Mautort
80100 ABBEVILLE*

Pension de famille
Abbeville

Ingrid CRÉPIN
Amélie LAOUT

*9 rue du Général Maczek
80100 ABBEVILLE*

Pension de famille
Amiens

Peggy NOIROT
Bérénice DEKER

*8 rue Hélène Lockert
80000 AMIENS*

C.H.R.S.

Logements Accompagnés
Intermédiation Locative

Audrey GLATZ (remplacée par Elise CHARDON),
Julie DEFOSSEZ, Klérysse HO GOBIN, Zoé DRAINS,
Clémence BINET, Benoit RIGAUX,
Sophie TOUSSAINT, Muriel MACHY (Binôme I.M.L.)
*21 rue Sully
80016 AMIENS Cedex 1*

Les salariés des services annexes

➤ La gestion locative

La gestion locative, composée de trois salariés, dont deux prennent en charge la gestion des logements sur l'ensemble des antennes ; de la captation de logement, à l'édition de l'avis d'échéance, jusqu'à l'encaissement des frais de participation des personnes accueillies.

L'hébergement et l'accueil se font sur le principe de "réalité objective". Les personnes accueillies au sein des logements accompagnés et adaptés, s'acquittent d'une participation aux frais d'hébergement en fonction de la typologie à laquelle s'ajoutent des charges selon le logement mis à disposition.

La participation aux frais du logement est fixée en fonction du type de logement. Selon les actions, elle sera nommée redevance ou participation aux frais d'hébergement. Pour s'acquitter de cette participation, les personnes accueillies peuvent effectuer des virements, faire une demande de prélèvement ou venir aux permanences mensuelles tenues par les régisseurs.

➤ L'équipe technique

Sous la responsabilité du Directeur Adjoint du service PHLA (Pôle Hébergement et Logement Accompagné), l'équipe technique est composée **d'un coordinateur à temps plein et de six encadrants techniques**. Un encadrant technique est localisé à Abbeville et le reste de l'équipe est basé dans les locaux d'Amiens au 21 rue de Sully.

Ils ont chacun la responsabilité d'un secteur précis selon la répartition suivante :

- Un encadrant à temps plein pour les logements du Pôle Asile situés à Amiens.
- Un encadrant à temps plein depuis février 2020 pour les logements du PHLA situés à Amiens.
- Un encadrant à 0.60% ETP pour la pension de famille d'Amiens et à 0.40% ETP sur les logements du placement extérieur.
- Un encadrant à 0,80% ETP pour les logements du PHLA et du Pôle Asile situés dans l'Est du département et à 0.20% ETP sur l'aire des GDV de Corbie, les logements sédentaires et les baux à réhabilitation.
- Un encadrant à temps plein pour les logements du PHLA et du Pôle Asile situés en Picardie Maritime.
- Un encadrant 3 semaines par mois pour la réfection complète des logements sur l'ensemble du territoire

Les principales activités de la fonction de nos encadrants techniques sont :

- Traitement des réclamations suite à des visites au domicile.
- Entretien courant des logements (menues réparations).
- Réfection complète des logements (peinture, sol).
- Réalisation des états des lieux d'entrée et de sortie avec les résidents et les bailleurs.
- Achat des fournitures diverses.
- Encadrement ponctuel de salariés des ACI notamment pour les déménagements.
- Déménagement et emménagement des familles.
- Gestion des sinistres.
- Gestion du parc automobile des 2 pôles.
- Suivi avec le directeur adjoint des gros chantiers.

Les interventions de l'équipe technique sont mutualisées entre **le Pôle Asile** qui comporte **76** logements, **le PHLA** qui en compte **171** et **le PASJ** qui en a **45** ; soit un parc de **292 logements** au 31/12/2021.

L'équipe technique au sein de l'association est constituée de trois encadrants à temps plein. Le premier s'occupe plus spécifiquement des logements du Pole Asile (CADA, IML réfugié, Accueil réfugié, HU et HUT) situés dans le secteur d'Amiens Métropole. Le second est chargé des logements du PHLA et du Pole Asile situés en Picardie Maritime. Le troisième encadrant intervient exclusivement sur les logements du PHLA d'Amiens Métropole. Les trois autres, ne sont pas à temps complet sur le service. Un encadrant à 0,60% d'ETP s'occupe de la pension de famille d'Amiens ; mais il peut toutefois être appelé en renfort sur d'autres sites. Un autre à 0,80 % d'ETP gère les logements des deux services mais uniquement sur l'est du département et le troisième encadrant, accompagné de deux salariés en insertion, intervient sur l'ensemble du département pour rénover les logements les plus abimés.

Les encadrants techniques assurent principalement des interventions de maintenance et d'entretien courant sur les logements de l'association mais ils sont amenés de plus en plus souvent à réaliser des aides à l'installation auprès de nos familles. Ils interviennent dans des logements occupés pour des petites réparations mais en cas de logements vacants, ils en profitent pour réaliser des réfections complètes et des aménagements. Ils se déplacent sur l'ensemble du département avec un véhicule de service mis à leur disposition.

L'équipe des ACI, mise en place en 2018 pour rénover le parc locatif, a réalisé cette année **16 interventions** sur l'ensemble du territoire. Elle est toujours constituée d'un encadrant et de deux salariés en insertion.

Courant 2021, l'équipe technique a réalisé 805 interventions.

Les aides à l'installation des familles et les aménagements de logements sont repartis à la hausse en 2021 ; passant de 91 interventions en 2020 à **142** cette année.

Les psychologues de l'association

➤ *Accompagnement psychologique auprès des ménages*

Modalités horaires et organisation :

L'accompagnement psychologique est réalisé par une psychologue clinicienne à raison de 6 heures hebdomadaires Avec un octroi de 2 heure réservé aux personnes hébergées au CHRS et en logements temporaires, 2 heures en faveur des résidents de la pension de famille la Roselière à Abbeville et 2 heures consacrées aux résidents de la pension de famille Lockert à Amiens.

Pour une prise en charge optimale et dans l'intérêt des personnes accompagnées, il a été convenu de la répartition horaire suivante : le mercredi après-midi en alternance de 14h à 18h à Amiens et à Abbeville et un jeudi après-midi sur deux sur le site Hélène Lokert et rue Sully. Toutefois les horaires ne sont pas figés ; une souplesse s'applique pour répondre dans la mesure du possible aux demandes.

Le temps FIR (Formation Information Recherche) n'étant pas conventionnel, l'association permet qu'il s'intègre dans le temps de travail. Ainsi la psychologue réalise les écrits, lectures et recherches durant les heures préalablement définies.

Les missions de la psychologue s'inscrivant au sein d'une dynamique institutionnelle ; elle participe à diverses manifestations ponctuelles relevant du PHLA telles que les journées institutionnelles ; assemblée générale ...Des heures supplémentaires sont possibles et favorisent ces espaces de travail nécessaires.

Cadre de l'intervention :

L'accompagnement des personnes ne peut se réaliser qu'à partir de leur consentement libre et éclairé.

Dans la majeure partie des situations, ce sont les travailleurs sociaux référents qui sollicitent l'intervention de la psychologue. Elle engage ses interventions de manière neutre et bienveillante sous couvert du code de déontologie des psychologues (révisé en septembre 2021).

Le premier entretien permet à la psychologue d'être identifiée et repérée comme un membre de l'équipe à part entière ayant des missions spécifiques (cf. plus en avant). Il s'agit de reprendre les raisons de la demande ainsi que de définir le cadre des séances (confidentialité, missions de la psychologue, rythme ...).

Cette première rencontre n'engage pas de manière systématique un suivi, la décision de poursuivre appartient à la personne.

La psychologue prend en considération la singularité de chaque sujet et s'adapte à ses besoins, à sa temporalité et à ses processus psychiques. C'est pourquoi au cours de l'accompagnement, des moments d'interruption et de reprise de séances sont à l'œuvre. Son travail clinique répond à des missions préalablement définies de manière conjointe avec l'institution ; il s'inscrit dans une dynamique institutionnelle.

C'est pourquoi, une étroite collaboration s'effectue avec les salariés de l'association ; par le biais de synthèses en équipe pluridisciplinaire et d'échanges constants et réguliers avec les professionnels référents. Ces temps de réflexion et d'analyses partagées sont nécessaires ; ils permettent entre autre une compréhension des enjeux psychiques et ouvrent de nouveaux axes de travail permettant de répondre au mieux à la problématique des personnes accompagnées.

Personnes accompagnées :

Dans le cadre du CHRS et des logements temporaires ; il s'agit de personnes fragilisées par des parcours de vie souvent marqués par les ruptures, les séparations, le deuil, les conflits et le rejet familial...

Les conséquences sur les personnes sont des failles et des atteintes à leur narcissisme rendant leur psychisme particulièrement vulnérable. On retrouve dans certains cas une perte de l'estime de soi, des syndromes dépressifs sous-jacents ou clairement à l'œuvre, avec des manifestations d'anxiété et d'angoisse qui s'expriment sous différentes formes.

Certaines pathologies relèvent davantage d'une prise en charge en structure de soins spécialisés de type CMP. Les suivis sont réalisés par des psychiatres qui évaluent la nécessité d'administrer un traitement médicamenteux.

En ce qui concerne les résidents des deux Pensions de famille, ils sont pour la plupart en rupture de liens sociaux et familiaux parfois confrontés à des phénomènes de marginalisation. Ils sont souvent, très fragilisés par des histoires de vie effroyables (aspects traumatiques évoqués) parfois même confrontés à des problématiques d'abandon. Bien souvent des problématiques d'addiction sont à déplorer (alcoolisation chronique, consommation de produits stupéfiants). Dans ce cas, des modalités de soins spécifiques sont proposées en lien avec le CSAPA (centre de soin, d'accompagnement et de prévention en addictologie).

Certains troubles relèvent de pathologies psychiatriques et requièrent un accompagnement spécifique. Dans quelques situations une hospitalisation en psychiatrie est nécessaire (épisodes d'angoisse majeure, passages à l'acte), le cadre de la pension de famille n'est alors plus suffisamment contenant et sécurisant pour les personnes. Ces hospitalisations peuvent déboucher sur un suivi en ambulatoire avec un dispositif de soin supervisé par un médecin psychiatre.

Il arrive que les résidents, du fait de leurs difficultés, n'aient pas la capacité de s'inscrire dans cette démarche de soins de façon constante et régulière. Bien que l'on puisse retrouver des points communs entre les personnes accompagnées au CHRS, en logements temporaires et les résidents des pensions de famille ; ces derniers sont davantage marqués par la déliaison et l'isolement.

Missions et objectifs du travail psychologique

La psychologue n'inscrit pas son travail dans une démarche diagnostique, considérant chaque personne dans sa globalité. Il vise un soutien à l'élaboration psychique permettant au fil des séances de comprendre ce qui se joue pour elle. Cela offre un espace de paroles et d'écoute dans la perspective que chacun se sente entendu et reconnu dans sa singularité voire dans les souffrances verbalisées ou perceptibles.

Bien qu'il ne soit pas question de psychothérapie, il arrive que ces entretiens, qui se déroulent sur plusieurs séances parfois, aient des effets intéressants sur le cheminement personnel des sujets.

En effet, certaines personnes se saisissent de cet espace de parole pour explorer une meilleure connaissance de leur fonctionnement ; ce qui induit des réaménagements dans leur quotidien avec des moments d'affirmation de soi et de leur position de sujet.

Il s'agit également, dans ces moments d'élaboration partagés, de valoriser la personne et les ressources qu'elle possède tout en lui permettant d'être réhabilitée et réassurée.

Partenariat, relais et orientation

Certains éléments précités indiquent clairement que parfois, les prises en charge sur le plan psychologique sont réalisées par des dispositifs de soins extérieurs prenant en considération la problématique psychique spécifique de chaque personne. A ce propos, cet accompagnement à l'extérieur peut être évoqué au cours des entretiens avec la psychologue de l'association et durant les temps de synthèses en équipes.

Le travail de partenariat est possible à condition que la demande émane de la personne, afin d'assurer la confidentialité du travail mené au sein de l'association.

L'accompagnement psychologique s'inscrivant dans une temporalité donnée correspond au temps institutionnel de prise en charge. A la fin de celui-ci un travail de relai peut être proposé s'il est nécessaire avec le consentement de la personne ; il n'est pas systématisé et prend en compte différents facteurs.

Ce relai peut être également préconisé au cours du suivi institutionnel et s'inscrire dans la complémentarité de celui-ci.

Bilan Quantitatif :

Sur l'ensemble de l'année 2021, **19** personnes ont été accompagnées sur le plan psychologique ; pour un total de **119 entretiens** cliniques pour le PHLA.

Le découpage par action s'établit de la manière suivante : **5** résidents de la pension de famille la Roselière à Abbeville, **8** de la pension de famille Hélène Lockert à Amiens et **7** personnes accueillies dans les autres dispositifs (CHRS, Logements Temporaires et IML).

Sur l'ensemble des suivis relevant de la pension de famille la Roselière :

- **3** d'entre elles il s'agit d'une poursuite de suivi engagé au courant de l'année 2020.
- **2** d'entre elles, il s'agit d'un accompagnement psychologique qui a débuté en cours d'année

Pour un nombre total d'entretiens cliniques qui ont été menés dans le cadre de la pension de famille la Roselière est de **65**.

En ce qui concerne les **8** personnes relevant de la pension de famille Hélène Lockert, les suivis ont repris fin octobre suite au départ de la psychologue en poste.

Pour un nombre total d'entretiens cliniques est de **20**.

En ce qui concerne le CHRS et les Logements Temporaires et IML, **7** personnes ont été accompagnées durant l'année 2021.

- **3** d'entre elles il s'agit de la poursuite d'un travail engagé au cours de l'année 2020
- **4** personnes le soutien psychologique a été introduit courant 2021.

Pour un nombre total d'entretiens cliniques sur les trois structures de **39**.

Poursuite, fin de prise en charge et orientation vers d'autres dispositifs de soins extérieurs :

A la pension de famille la Roselières,

- 1 personne a fait le choix de ne pas poursuivre l'accompagnement psychologique dans le cadre de l'Aprémis. Un suivi au Mail auprès d'un psychologue était déjà engagé.
- 3 ont souhaité maintenir l'accompagnement
- 1 relève en parallèle du secteur de psychiatrie sur Abbeville.

Pour les autres personnes ; elles bénéficient de suivis médicaux pour des problèmes de santé d'ordre somatiques.

A la pension de famille Hélène Lockert

- 4 ont interrompu le suivi psychologique au sein de l'Aprémis ; elles bénéficient d'un accompagnement dans le cadre des dispositifs de soins extérieurs à la fois pour des pathologies psychologiques et somatiques.
- 4 se maintiennent dans l'accompagnement qui se poursuit au-delà de l'année 2021.

En ce qui concerne les personnes prise en charge sur le CHRS, les logements temporaires et IML,

- 3 d'entre elles ont quitté le service,
- 3 autres ont interrompu l'accompagnement psychologique (une d'entre elle bénéficiait d'un accompagnement au sein de dispositifs de soin extérieurs).

Analyse brève des données chiffrées :

L'analyse quantitative n'a d'intérêt que si elle est interprétée et croisée avec l'analyse qualitative qui précède. Les séances peuvent être interrompues à partir des mouvements et enjeux psychiques des personnes. Il arrive que celles-ci sollicitent en cas de nécessité une reprise de contact avec la psychologue. Dans certains cas, l'irrégularité du rythme des séances tient compte de la temporalité des sujets.

Le départ du service (Pension de famille la Roselière, Hélène Lockert, CHRS, Logements Temporaires et IML Amiens-Abbeville) implique de fait une fin de prise en charge psychologique qui peut être relayée à la demande des personnes.

Selon l'évolution de la situation, un entretien de fin de prise en charge peut venir clore le travail de soutien et d'élaboration psychologique qui a été mené.

Les chiffres du P.H.L.A.

Nombre de ménages accompagnés en 2021

	Grand Amiénois	Santerre Haute Somme	Picardie Maritime	TOTAL
CHRS	14	5	4	23
Logements Temporaires diffus	8	6	1	15
IML classique	72	12	21	105
IML jeunes	1	0	1	2
IML DALO	5	0	2	7
Pensions de famille	37	0	21	58
TOTAL	137	23	50	210

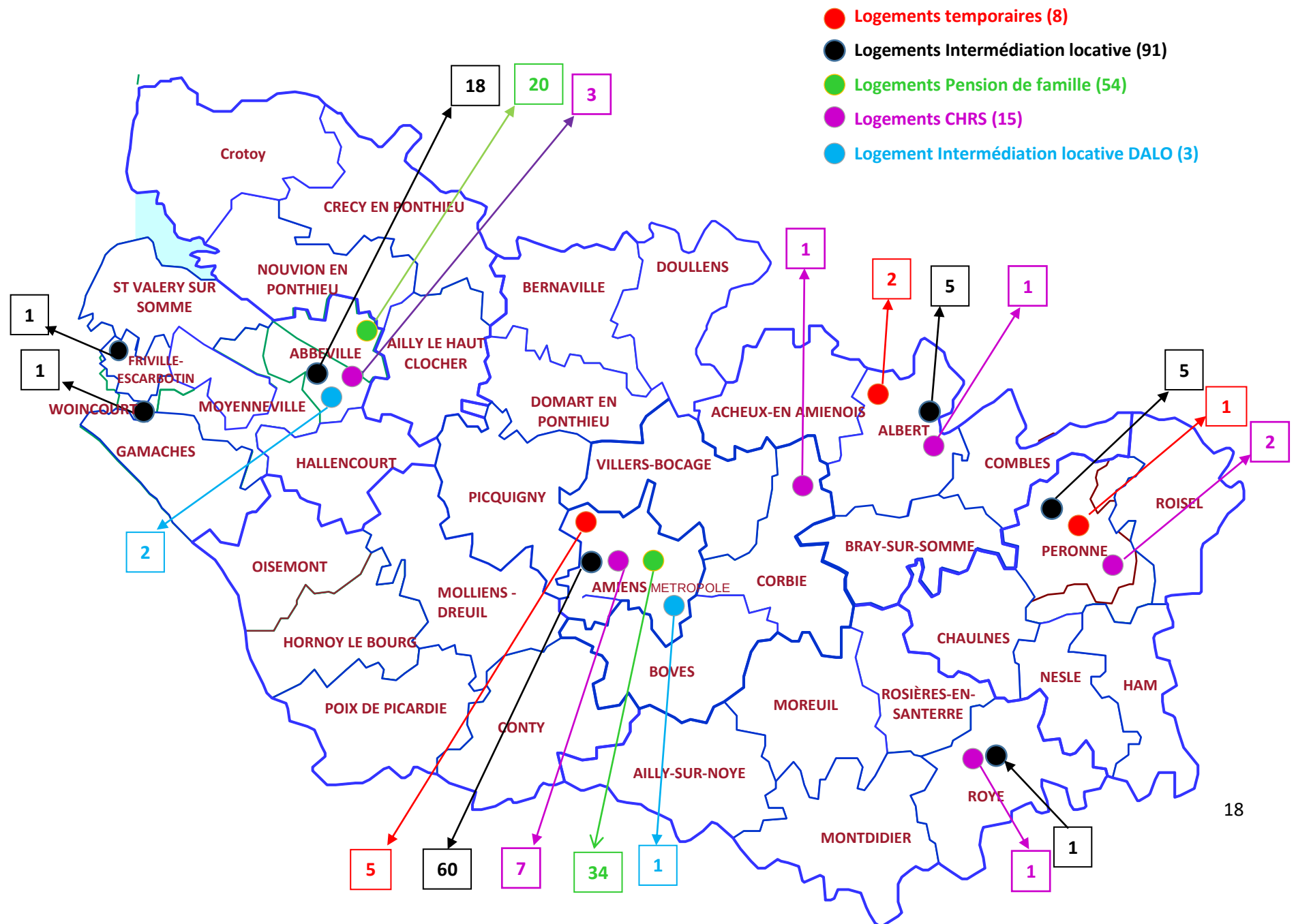
En 2020, 200 ménages avaient été accompagnés.

Répartition des relogements entre les bailleurs

	Grand Amiénois	Santerre Haute Somme	Picardie Maritime	TOTAL 2020	TOTAL 2021
AMSOM HABITAT	10	1	2	4	13
SIP	4	0	0	2	4
ICF HABITAT	1	0	0	1	1
OPH Baie de Somme Habitat	0	0	1	1	1
Pension de Famille	1	0	0	3	1
Parc Privé	1	1	0	3	2
EPHAD / Famille d'Accueil	1	0	0	2	1
CDC Habitat	0	0	0	1	0
Bailleur hors département	0	0	1	1	1
CLESENCE	1	0	0	0	1
TOTAL	19	2	4	18	25

Répartition des logements mobilisés par le Pôle Hébergement et Logement Accompagné APRÉMIS

Le parc logement P.H.L.A. au 31/12/2021 : 171



Les actions du P.H.L.A.

- ✓ **Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (C.H.R.S. « Le Relais »)**
- ✓ **Le dispositif des Logements Temporaires**
- ✓ **Le dispositif de l'Intermédiation Locative**
- ✓ **Les Pensions de famille**

***Pôle Hébergement et Logement Accompagné
(P.H.L.A.)***

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

du

**Centre d'*H*ébergement et de *R*éinsertion Sociale
(C.H.R.S. « Le Relais »)**

Antenne Grand Amiénois

21 rue Sully
80000 AMIENS

Tél. : 03 75 00 72 60

service-hebergementamiens@apremis.fr

Antenne Picardie Maritime

25 bis rue Mautort
80100 ABBEVILLE

Tél. : 03 22 23 24 46

servicehebergementabbeyville@apremis.fr

Antenne Santerre - Haute Somme

1 rue de la Caisse d'Epargne
80200 PÉRONNE

A. Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (C.H.R.S.) « Le Relais »

Au 31 décembre 2021, le parc logement du C.H.R.S. « Le Relais » était réparti comme suit :

- sur le Grand Amiénois : **7 logements individuels à Amiens et 1 à Corbie**
- sur le Santerre : **2 logements individuels à Péronne, 1 à Albert et 1 à Roye**
- sur la Picardie Maritime : **3 logements individuels à Abbeville**

Définition du public accueilli

Le code de l'action sociale et des familles (C.A.S.F.) définit les missions des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (C.H.R.S.). Ce code, en son article L345-1 modifié par la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 – art 38 stipule que, bénéficient, sur leur demande, de l'aide sociale pour être accueillies dans des centres d'hébergement et de réinsertion sociale publics ou privés **les personnes et les familles qui connaissent de graves difficultés, notamment économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion, en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale.**

Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale « Le Relais » accueille des personnes ou des familles se trouvant dans cette situation. De ce fait, nous accueillons et accompagnons :

- des femmes ou couples avec ou sans enfant(s),
- des hommes avec enfant(s),
- des hommes seuls, en logement diffus hors Amiens Métropole (sauf cas particulier sur demande de la DDSC) ;
- et par dérogation, des mineures enceintes ou avec enfant(s), seules ou en couples, dans le cadre d'une ordonnance du juge ou avec l'autorisation des parents.

Rappelons que la loi du 2 janvier 2002 a rénové l'action sociale. Elle a institué la participation des personnes accueillies et a mis en place les projets individuels pour les usagers des établissements médico-sociaux, ces projets doivent prendre en compte leurs attentes et leurs besoins. Le C.H.R.S. « Le Relais », créé en 1985, est pleinement inscrit dans ce cadre juridique, il tente autant de répondre aux besoins des personnes et familles accueillies qu'à prendre en compte la réalité du contexte local.

Les orientations

Le SIAO prend en compte l'ensemble des demandes d'hébergement vers le dispositif le plus adapté au besoin de la personne, en lien avec les textes législatifs. L'orientation se fait sur la place qui répond le mieux au besoin d'accompagnement du ménage en demande. Il est également possible de faire des demandes de réorientations, pour le public déjà accueilli, vers un dispositif plus adapté, toujours en lien avec les textes législatifs.

Le SIAO pré-positionne les ménages en leur attribuant une place indépendamment de la disponibilité, afin que la demande soit mise en attente. C'est pourquoi, il nous est impossible de quantifier le nombre de ménage orienté vers notre association en lien avec nos places d'hébergements/logements vacants. L'orientation est effectuée vers un dispositif et non vers un établissement particulier.

Le SIAO oriente un ménage en attente vers notre association dès que nous déclarons un logement disponible au sein du logiciel S.I.S.I.A.O. Dès lors, nous avons 5 jours pour accueillir le ménage après s'être assuré que la situation correspond bien au dispositif.

L'accueil

1. Le nombre de personnes accueillies

Au cours de l'année 2021, le CHRS « Le Relais » a accueilli 9 nouveaux ménages (25 personnes) sur 3 secteurs du département.

En 2020, 4 ménages avaient été accueillis (13 personnes), uniquement dans le Grand Amiénois

Pour deux des trois orientations sur le secteur du Santerre, nous pouvons faire apparaître qu'il s'agit de situations orientées initialement par le SIAO 80 sur notre dispositif d'IML. Lors de notre première rencontre avec ces ménages, nous avons fait le constat que leurs difficultés demandaient un accompagnement plus étayé et soutenant. En accord avec les familles, nous avons évalué qu'une réorientation vers notre CHRS serait plus adaptée à l'accompagnement de ces familles.

2. La composition familiale des 9 ménages accueillis par secteur

Grand Amiénois

- 2 couples avec 3 enfants (dont 1 majeur accompagnant ses parents)
- 2 femmes avec 4 enfants
- 1 homme avec 1 enfant en DVH

Santerre-Haute Somme

- 1 couple avec 2 enfants
- 1 couple sans enfant
- 1 femme seule

Picardie Maritime

- 1 femme avec 2 enfants

3. Le délai d'attente avant l'admission

En moyenne, les 9 ménages entrés au C.H.R.S. en 2021 ont attendu en moyenne 3 mois entre la validation de leur demande par la commission SIAO et leur accueil.

- Le délai le plus court est de 1 jour (admission directe suite à réorientation)
- Le délai le plus long est de 533 jours

En 2020, le temps d'attente avant l'admission était de 20 jours.

4. Les raisons principales de la demande d'admission

Motif de la demande d'admission	Nombre total de ménages accueillis dans l'année						TOTAL	
	Grand Amiénois		Santerre Haute Somme		Picardie Maritime			
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Rupture familiale/conjugale		1		1	1	1	1	3
SDF				2				2
Sans solution à la sortie d'hébergement	1	2					1	2
Sans solution à la sortie d'un CADA		1						1
Sans solution à sortie d'établissement de soin	1						1	
Logement insalubre / inadapté					1		1	
Changement dispositif APREMIS		1						1
TOTAL	2	5		3	2	1	4	9

Sur le Santerre, nous avons accueilli une femme seule, ainsi qu'un couple et sa fille.

Tenue par l'urgence de la situation de la personne seule, nous avons pu organiser un accueil rapidement. Madame, sans domicile, devait rendre le logement d'urgence à la Mairie de Péronne où elle avait dormi quelques jours, après avoir payé des nuits d'hôtel. D'abord orientée vers l'IML, nous avons fait la proposition au SIAO d'accueillir cette personne en CHRS sur la base de notre évaluation lors de l'entretien de préadmission.

Pour ce qui est du second ménage accueilli en CHRS, à Albert précisément, il s'agit d'une famille que nous avons rencontrée quelques mois auparavant puisqu'elle était orientée à l'origine vers notre dispositif d'Intermédiation Locative sur Amiens. Nous avons refusé l'accueil en IML et demandé au SIAO une réorientation vers un CHRS en structure collective, dans le but de répondre au mieux aux besoins de la famille. L'absence de place en structure collective est une vraie problématique. Mais, face à l'urgence de la situation de cette famille, hébergée par le 115 sur Amiens, nous avons finalement accueilli la famille dans notre CHRS, bien que le logement proposé à la famille soit en diffus et, de plus, hors Amiens.

En Picardie Maritime, nous avons accueilli une dame avec ses deux enfants dans un contexte de violences conjugales. Madame était accompagnée par sa cousine dans son projet de départ (demande de logement, contact SIAO). L'entretien de préadmission a eu lieu dans les locaux de la Mairie de Gamaches où Madame résidait. Son conjoint n'étant pas informé de ses démarches, l'accueil de cette dame a nécessité un soutien important en partenariat avec le CIDFF.

5. Les ressources principales des 9 ménages accueillis

Types de ressources	Répartition par territoire						TOTAL	
	Grand Amiénois		Santerre Haute Somme		Picardie Maritime			
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Salaire				1				1
RSA socle ou majoré	1	4		2		1	1	7
RSA activité					1		1	
ASS					1		1	
AAH	1						1	
Retraite		1						1
TOTAL	2	5		3	2	1	4	9

Si la plupart des personnes accueillies sont bénéficiaires du RSA, une personne est en situation d'emploi. Pour autant, cette personne est en grande précarité financière. Un premier dossier de surendettement, déposé il y a trois ans, n'a pas permis, à ce jour, de retrouver un équilibre budgétaire. En effet, certaines dettes n'ont pas été résorbées et d'autres ont été constituées. Celles-ci ont été contractées auprès du seul fournisseur d'accès à l'énergie sur la ville de Péronne ainsi qu'auprès d'un bailleur social de la même ville. Ces dettes sont un réel frein au relogement dans un avenir proche.

La dame accueillie en Picardie Maritime avait une reconnaissance « travailleur handicapé » ainsi qu'un droit à l'Allocation Adulte Handicapé. Cependant, Monsieur étant salarié, Madame ne pouvait prétendre au versement de cette allocation et n'avait donc aucune ressource à son arrivée. Ainsi, avec le CIDFF, une demande de RSA a été déposée dans le cadre du dispositif au départ d'urgence (aide financière permettant l'achat de mobilier, caution, aide alimentaire ...). Loi du 3 février 2021 adopté au parlement suite à l'augmentation pendant le premier confinement des signalements de violences conjugales.

6. La situation professionnelle des 14 adultes accueillis (dont 1 enfant majeur)

Situation professionnelle à l'accueil	Répartition par territoire						TOTAL	
	Grand Amiénois		Santerre Haute Somme		Picardie Maritime			
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Demandeur d'emploi	1	1		1	3	1	4	3
Personne au foyer	1	3					1	3
Emploi aidé / formation	1			1			1	1
Salarié CDI				1				1
Personne au foyer		3		2				5
Retraité		1						1
TOTAL	3	8		5	3	1	6	14

L'hébergement

12904 journées d'hébergement ont été réalisées en 2021 ; soit un taux d'occupation annuel de 93 %.

En 2020, le taux d'occupation était de 93 %.

23 ménages ont été hébergés au cours de l'année 2021, représentant 65 personnes, 37 adultes (dont 4 enfants majeurs accompagnant leurs parents) et 28 enfants mineurs (dont 1 était hébergé ponctuellement dans le cadre d'un droit d'hébergement).

En 2020, nous avons accompagnés 18 ménages (51 personnes).

- **14 ménages (soit 40 personnes) étaient présents au 1er janvier 2021** (dont 2 femmes seules accompagnant leurs familles sont considérées comme « ménage »)
- **9 ménages (soit 25 personnes) ont été accueillis en 2021 sur l'ensemble du département**

1. La composition familiale des 23 ménages (sur l'ensemble du département)

23 ménages (65 personnes) ont été hébergés au C.H.R.S. au cours de l'année 2021 :

- 8 couples avec 19 enfants (dont 3 majeurs accompagnant leurs parents)
- 2 couples sans enfant
- 7 femmes avec 12 enfants (dont 1 majeur accompagnant sa mère)
- 1 homme avec 1 enfant en DVH
- 3 femmes seules (dont 2 présentes au sein d'un groupe familial)
- 2 hommes seuls (spécificité sur l'Est et l'Ouest du département, sauf cas particulier)

Nous avons la possibilité d'accueillir des hommes seuls dans le Santerre-Haute Somme et la Picardie Maritime en raison du manque de place d'hébergement sur ces secteurs contrairement au Grand Amiénois où il existe des C.H.R.S. exclusivement dédiés aux hommes.

Répartition de la population par âge *							
Nombre total de présents en 2021	Agés de moins de 3 ans	Agés de moins de 18 ans	Agés de 18 à 25 ans	Agés de 26 à 35 ans	Agés de 36 à 45 ans	Agés de 46 à 60 ans	Agés de 60 ans et plus
65	6	22	12	11	9	4	1

* âge pris en compte au 31/12/2021

La moyenne d'âge des résidents est de 23 ans (et de 34 ans pour les résidents adultes).

En 2020, l'âge moyen des résidents était de 23,5 ans (mineurs compris).

Répartition de la population par sexe				
Nombre total de présents en 2021	Masculin		Féminin	
	Majeurs	Mineurs	Majeurs	Mineurs
65	15	18	22	10

La répartition par sexe des personnes accompagnées au sein du CHRS de l'APRÉMIS ne semble pas représentative des besoins territoriaux, du fait de la spécificité d'accueil des différents opérateurs. Par exemple, l'APRÉMIS n'accueillant pas d'hommes seuls sur le territoire Grand Amiénois (sauf cas exceptionnel), ceux-ci s'en trouvent moins représentés dans nos effectifs adultes.

1. Durée moyenne d'accompagnement des ménages présents au 31 décembre 2021

14 ménages (soit 39 personnes) étaient présents au 31 décembre 2021

Durée de séjour des ménages présents au 31 décembre

Ménages présents	Temps de prise en charge moyen en mois		
	Grand Amiénois	Santerre Haute Somme	Picardie Maritime
<i>Au 31/12/2020</i> 14 ménages (40 personnes)	30 (9 ménages) <i>dont 2 dames faisant chacune</i> <i>partie d'une unité familiale</i>	32 (2 ménages)	10,5 (3 ménages)
Au 31/12/2021 14 ménages (39 personnes)	25 (12) (8 ménages)	7 (6) (3 ménages)	7 (17) (3 ménages)

La moyenne de séjour des ménages présents dans la structure au 31/12/2021, tous secteurs confondus, est **de 12 mois** (en 2020, elle était de 24 mois).

Sur la Picardie Maritime, la durée de séjour des ménages présents est de 17 mois et augmente fortement par rapport à 2020. Ainsi, nous vous évoquerons la situation d'un ménage accueilli en mai 2019 et pour lequel un accompagnement soutenu est toujours nécessaire.

2. Ressources des ménages en cours d'accompagnement

Au 31 décembre 2021, les 14 ménages accompagnés par le C.H.R.S. avaient tous des ressources égales ou supérieures au RSA.

Toutefois, au cours de l'année, 4 ménages ont bénéficié de l'allocation mensuelle versée par l'APREMIS car ils n'avaient aucune ressource propre.

Une personne est en situation d'emploi sur le secteur du Santerre. Nous pouvons préciser que cette personne reste dans une situation financière difficile, se voyant appliquer des retenues sur salaire suite à des dettes vis-à-vis des impôts. Eloignée de son lieu d'activité professionnelle, cette personne a des frais important pour se rendre au travail. L'absence de solution de transport en commun oblige Madame à avoir une voiture ce qui impacte négativement son budget (crédit voiture, carburant, frais d'entretien, assurance).

L'accompagnement

Nous vous présentons la situation d'un jeune couple accueilli avec leur fille de 18 mois en aout 2021 sur le territoire du Santerre Haute Somme :

A l'été 2021, Monsieur G, âgé de 26 ans et Madame C, âgée de 19 ans et enceinte de 6 mois, ont été accueillis avec leur fille, Cerise, âgée de 18 mois, au sein du CHRS « Le Relais » dans un logement diffus, situé à Albert.

En février 2021, le couple a contacté le 115 et a été accueilli dans un hébergement d'urgence à AMIENS, proposé par l'UDAUS 80. En avril 2021, la famille a été orientée par le SIAO 80 sur notre dispositif d'IML à Amiens. Face aux difficultés rencontrées par la famille, mises en évidence lors de l'entretien de pré admission, nous avons alors proposé une réorientation vers un CHRS, si possible au sein d'une structure collective. Le 11/03/2021, un dossier DALO a été réalisé, aboutissant à une attribution de logement par le bailleur SAIP de Péronne en avril 2021, logement refusé par le ménage, car il souhaitait s'installer à Amiens.

En juillet 2021, le SIAO a orienté la famille, vers un CHRS sur le secteur du Santerre. Si le Santerre correspondait aux attentes du ménage (famille sur le secteur), nous souhaitions confirmer notre réorientation vers un CHRS collectif en lien avec les besoins identifiés de la famille. Toutefois, en raison de l'urgence de la situation, la famille a finalement été accueillie au sein de notre CHRS dans un logement diffus individuel à Albert. Afin de soutenir au mieux la famille, nous avons mis en place un binôme d'éducateurs spécialisés référents de la situation. Le couple a très vite investi l'appartement de type 3 mis à sa disposition.

En prévision de l'accueil de la famille, nous avons contacté les différents services sociaux pour connaître l'anamnèse de la famille : MDSI Amiens (Prince Noir et)

Ainsi, nous avons appris qu'une information préoccupante avait été réalisée en décembre 2020. Celle-ci était en rapport avec des faits de violence exercés sur leur fille, Cerise, par la famille de Madame C. qui les hébergeait dans le Pas-de-Calais. Cette IP fait également suite à la situation d'errance de la famille et des fragilités constatées.

En Octobre 2021, une audience au Tribunal pour Enfants d'Amiens a eu lieu, suite à la réalisation d'une enquête pénale, aboutissant à la saisine directe du Procureur de la République. La famille a pu se déplacer seule en train d'Albert jusqu'à Amiens pour y assister. Le Juge des Enfants a prononcé une Mesure Judiciaire d'Investigation Educative jusqu'en mars 2022.

Sur le plan de la parentalité, nous constatons que des difficultés persistent, notamment pour prioriser les démarches essentielles pour les enfants (ex : achats de médicaments, déposer le dossier de CSS, ...). Nous échangeons régulièrement avec les professionnels de la Protection Maternelle et Infantile, qui nous font part de leurs constats et inquiétudes, notamment sur le manque d'interaction entre Cerise et sa mère. A l'approche de la naissance de leur second enfant, nous avons, en collaboration avec l'intervenante de la PMI, sensibilisé le couple sur le fait d'amener progressivement Cerise à investir sa propre chambre. Nous avons conseillé à la famille d'utiliser les temps de sieste, et de proposer par exemple de regarder des livres ou de jouer dans cette chambre avec elle. Aider leur fille à intégrer sa propre chambre ne semble pas simple encore aujourd'hui.

Sur le plan budgétaire, des difficultés persistent. Monsieur nous a récemment fait part de dettes à régulariser s'élevant à près de 2500 € d'amendes. Ce point reste à travailler avec la famille.

Le couple nous a fait part de leur difficulté à gérer un budget, notamment dans la priorisation des dépenses, par méconnaissance et inexpérience. Nous leur avons proposé une aide dans la gestion de leur budget et une mesure d'accompagnement en économie sociale et familiale est en projet.

Un travail partenarial a pu se mettre en place avec l'adhésion de la famille. Toutefois, ce travail en partenariat, qui est important pour accompagner la famille dans ses difficultés, n'est pas simple à accepter par le couple. Monsieur nous renvoie régulièrement le poids d'un tel accompagnement, ainsi que sa difficulté à devoir travailler avec autant d'intervenants.

Nous avons participé à une synthèse le 22 février 2022 avec les professionnels de la Protection Maternelle et Infantile, l'assistante sociale de la MDSI et la puéricultrice du Département, l'assistante sociale de la Mesure Judiciaire d'Investigation Educative de l'association Yves Lefèvre, la référente insertion du Conseil Départemental, à la MDSI d'Albert.

En lien avec les multiples difficultés de la famille, nous maintenons scrupuleusement des visites à domicile chaque semaine. De plus, il est compliqué pour le couple d'identifier les différents intervenants, retenir leurs noms et leurs rôles, nous leur avons proposé la réalisation d'un « trombinoscope » qui est actuellement en cours de réalisation.

Sur le plan de la parentalité, nous avons évoqué régulièrement depuis plusieurs mois les avantages d'une inscription en crèche pour la petite Cerise. La démarche n'est pas facile à réaliser et les échanges avec Mme restent compliqués. En effet, Madame verbalise très peu de choses et ne parvient pas réellement à se positionner lors de nos rendez-vous. Madame a participé à des ateliers d'éveil à la PMI de la MDSI d'Albert avec sa fille, pour favoriser le lien mère-enfant. La demande de l'intervention d'une Technicienne en Intervention Sociale et Familiale a été faite en novembre dernier.

Concernant les démarches en lien avec la santé, la demande de complémentaire santé a été réalisée par Mr, avec notre aide et celle de sa référente RSA, non sans difficulté.

Sur le plan de l'insertion professionnelle, Monsieur G. a travaillé en tant qu'ouvrier agricole (tri des pommes de terre) en intérim. A la fin de son contrat, il s'est rapproché de son conseiller Pôle Emploi pour demander une formation qualifiante d'ouvrier en espaces verts.

Parallèlement, il bénéficie d'un accompagnement global avec la référente insertion du Conseil Départemental.

Monsieur devrait se rapprocher de la Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap (MDPH) pour connaître son éligibilité à une RQTH et les possibilités de passer le permis B avec des allègements.

Sur le plan financier, le couple perçoit le RSA et la PAJE. Le couple nous fait part de ses difficultés à payer la participation aux frais d'hébergement, le budget dédié à l'alimentaire est restreint. Monsieur devrait se rapprocher du Trésor Public de la Somme pour obtenir un récapitulatif et connaître le montant exact de la somme due.

En raison de l'instabilité financière de la famille, un accompagnement spécifique et soutenu est un des axes que nous travaillerons prochainement avec elle.

Nous constatons que la famille adhère à l'accompagnement socio-éducatif proposé et honore les rendez-vous physiques et téléphoniques. Au regard de la situation qui reste fragile, notamment dans la prise en charge des enfants et dans l'ensemble des démarches à réaliser, il nous semble indispensable de poursuivre l'accompagnement social global de la famille. Le ménage a besoin d'être accompagné et aiguillé dans l'ensemble de ses démarches d'insertion (sociales, professionnelles, administratives, budgétaires). Pour ces raisons, une demande de prolongation de 6 mois complémentaires sera travaillée avec la famille et demandée à la DDETS.

Nous vous présentons l'accompagnement CHRS de Monsieur B et Madame R ont été accueillis en couple en mai 2019 sur le territoire de la Picardie Maritime – durée de séjour 31 mois :

Monsieur B a été placé à l'âge de 5 ans à 11 ans au foyer à Valloires puis en familles d'accueil, en raison du contexte familial. Il a arrêté sa scolarité en 2^{ème} année de CAP Logistique. Il n'a aucune expérience professionnelle et est suivi par la Mission Locale d'Abbeville.

Madame R a également vécu un placement de 2 semaines en famille d'accueil suite à des événements traumatiques. Elle évoque des problèmes de santé importants qui l'ont amenée à des hospitalisations régulières. Elle arrête sa scolarité en 1^{ère} année de CAP coiffure et est également suivie par la Mission Locale.

Monsieur et Madame vivent maritalement depuis mars 2018. A la naissance de leur fille, L., ils se retrouvent sans logement et sont hébergés par les parents de Monsieur. Le service social leur a proposé la mise en place d'une TISF (une demi-journée par semaine), un suivi par la PMI et un suivi Conseillère ESF dans le cadre de la prise en charge de leur fille.

Le couple sollicite le SIAO à cette même période. Il est orienté vers un CHRS et accueilli le 3 mai 2019 avec leur fille, dans un logement de Type 4 à Abbeville ; situé à proximité de celui des parents de Monsieur.

Nous avons opté pour un accompagnement en binôme afin que chacun puisse avoir un espace de parole personnel. Pour autant, des rencontres communes étaient réalisées très régulièrement afin d'échanger sur les difficultés rencontrées. La relation de confiance s'est rapidement instaurée avec Madame, quant à Monsieur elle a nécessité beaucoup plus de temps.

Nous avons travaillé plusieurs axes d'insertion :

- Axe administratif : le couple a eu besoin d'être accompagné tant dans l'explication que dans la réalisation des démarches administratives (ouverture des compteurs énergie : électricité, gaz, eau - actualisation à Pôle Emploi par internet...)
- Axe budgétaire : travail en partenariat avec la mesure A.E.B (Aide Educative Budgétaire) et autour des priorités relatives aux dépenses courantes et à la prise en charge de leur fille (régularisation de dettes : énergie, loyer, eau – paiement des charges...)
Au vu des difficultés repérées, nous avons travaillé sur la mise en place d'une mesure M.J.A.G.B.F, ordonnée par le juge pour enfant afin de les aider dans leur gestion. L'UDAF a été mandatée pour gérer les ressources qui étaient exclusivement composée de la PAJE.
Orientation et accompagnement vers les associations caritatives (resto du cœur et secours catholique).
- Axe logement : travail sur l'occupation du logement et l'entretien. Nous avons, à plusieurs reprises, accompagné le couple dans l'organisation des tâches de la vie quotidienne (tri des habits et rangement de la chambre de L., planning des tâches ménagères...). En effet, le couple, en particulier Monsieur, a mis du temps à instaurer une relation de confiance avec la travailleuse familiale et à trouver du sens à son intervention.

- **Axe santé :**
Monsieur : pour des rendez-vous médicaux chez des spécialistes (ophtalmologiste, cardiologue et médecin traitant)
Madame : vers le planning familial et orientation vers le service de l'A.N.P.A.A suite à des consommations d'alcool excessives et leurs répercussions tant sur la situation conjugale et/ou familiale que sur le budget. Madame a souhaité également rencontrer la psychologue de l'association sur quelques rendez-vous.
Nous avons également abordé leurs rythmes biologiques et leur alimentation à de nombreuses reprises (fatigue récurrente, perte de poids) et des carences ont été aussi identifiées dans la prise en charge de leur fille.
- **Axe enfance :**
Travail en partenariat avec le service de l'A.S.E. : contacts téléphoniques, bilans réguliers et orientation vers un placement séquentiel auprès d'une famille d'accueil depuis octobre 2019. Durant le confinement, Luna a été confiée à temps plein à la famille d'accueil en accord avec le couple. Il a récupéré la garde de manière progressive fin mai 2020. Au cours de l'audience du 30 juin 2020 avec le Juge des Enfants, le couple a exprimé ses souhaits et ses difficultés concernant la garde de leur fille et le juge a notifié une extension de leur droit.
Toutefois, en février 2021, une nouvelle restriction de leurs droits leur a été signifiée suite à une I.P. émanant de la sœur de Monsieur.
En août 2021, le couple s'est séparé et Madame a quitté le domicile.
Au cours de la dernière audience, d'octobre 2021, Monsieur a pu étendre ses droits d'hébergements après le départ de Madame.
- **Axe emploi :** Ils étaient tous les deux accompagnés par la Mission Locale.
Madame R a souhaité être accompagnée vers une formation de remise à niveau. Elle a intégré un L.E.A (Lire Ecrire Agir) puis l'école de la 2nde Chance avec des stages réalisés afin de définir son projet professionnel. Des rencontres et des contacts téléphoniques réguliers ont été nécessaires afin de mobiliser et d'échanger sur ses difficultés.
Monsieur B a souhaité intégrer, à son accueil, le Chantier Jeune de la Mairie d'Abbeville afin de financer son permis. Toutefois, il l'a très rapidement interrompu en raison du contexte social difficile. Nous lui avons proposé de travailler son insertion professionnelle dans le cadre de rendez-vous spécifiques que Monsieur a accepté. Il s'est inscrit au Chantier d'Insertion de la Mairie d'Abbeville et sa candidature a été retenue. Pourtant, il mettra fin à son contrat au bout de 2 mois. Suite à un bilan avec la C.I.P., des difficultés de compréhension ont été identifiées. Un dossier MDPH est travaillé avec Monsieur B pour une demande d'AAH et une orientation en ESAT. Nous l'avons accompagné pour réaliser un stage d'une semaine à l'ESAT d'Abbeville en octobre 2021.

En août 2021, le couple signifie son souhait de se séparer. Madame décide précipitamment de quitter la région et sa fille pour aller vivre dans le sud de la France.

Monsieur B se retrouvant seul avec sa fille, nous accompagnons depuis Monsieur et sa fille dans ce nouveau parcours. Une prolongation de séjour a été sollicité auprès de la DDETS pour une durée de 6 mois en décembre 2021.

Les sorties

1. Le nombre de sorties

Durant l'année 2021, 11 ménages pour 26 personnes dont 17 adultes (dont 3 enfants majeurs) et 9 enfants sont sortis de notre structure.

En 2020, 5 ménages, composés de 7 adultes et 4 enfants, ont quitté le CHRS

Types de sortie	Répartition par territoire						TOTAL	
	Grand Amiénois		Santerre Haute Somme		Picardie Maritime			
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Attribution logement public	1	1					1	1
Autres structures d’hébergement et d’accompagnement		3		2	1		1	5
Hébergement familial ou amical				1				1
Parti sans laisser d’adresse		1			1	1	1	2
Fin de prise en charge					1	1	1	1
Retour à la situation initiale		1						1
Pension de famille	1						1	
TOTAL	2	6		3	3	2	5	11

2 couples se sont séparés et un enfant adulte a quitté sa famille

Une femme âgée, considérée comme un ménage et vivant dans un groupe familial, a accompagné sa famille dans une attribution de logement (1 seule attribution de logement)

Concernant la Picardie Maritime, la première sortie est liée à une séparation conjugale et la deuxième s'est faite dans le cadre d'une fin prise en charge en lien avec la non-adhésion de Monsieur à l'accompagnement social proposé.

2. Les durées de prise en charge des 12 ménages sortis, par territoire

Ménages	Temps de prise en charge moyen		
	Grand Amiénois	Santerre Haute Somme	Picardie Maritime
5 ménages sortis en 2020 durée moyenne de 12 mois	24 mois (2 ménages)		6 mois (3 ménages)
12 ménages sortis en 2021 pour une durée moyenne de 47,6 mois soit près de 4 ans	60,9 mois (7 ménages)	28 mois (3 ménages)	5,5 mois (2 ménages)

3. Les ressources principales des 11 ménages sortis

Types de ressources à la sortie	Répartition par territoire						TOTAL	
	Grand Amiénois		Santerre Haute Somme		Picardie Maritime			
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Sans droit aux ressources		1						1
Sans		2			1		1	2
RSA socle ou majoré	1	1		2	1		2	3
Salaire / CDI		2						2
Salaire / CDD	1						1	
Indemnité de formation				1				1
ARE					1	2	1	2
TOTAL	2	6		3	3	2	5	11

4. La situation professionnelle des 17 adultes sortis

Situation professionnelle à la sortie	Répartition par territoire						TOTAL	
	Grand Amiénois		Santerre Haute Somme		Picardie Maritime			
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
CDD / CDI / CDI T partiel	1	2					1	2
Personne au foyer ou étudiant		7		1	1		1	7
Formation				1				1
Demandeur d'emploi	1	1		1	3	2	4	4
Sans autorisation de travail		2						2
TOTAL	2	7		3	4	2	6	17

***Pôle Hébergement et Logement Accompagné
(P.H.L.A.)***

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

du dispositif des Logements Temporaires

Antenne Grand Amiénois

21 rue Sully

80000 AMIENS

Tél. : 03 75 00 72 60

service-hebergementamiens@apremis.fr

Antenne Picardie Maritime

25 bis rue Mautort

80100 ABBEVILLE

Tél. : 03 22 23 24 46

servicehebergementabbeyville@apremis.fr

Antenne Santerre - Haute Somme

1 rue de la Caisse d'Épargne

80200 PÉRONNE

B. Les Logements Temporaires

Au 31 décembre 2021, le parc logement du dispositif des Logements Temporaires était réparti comme suit :

- sur le Grand Amiénois : 5 logements individuels
- sur le Santerre : 1 logement individuel à Péronne, 2 logements individuels à Albert

Définition du public accueilli

Les logements temporaires accompagnés permettent d'accueillir des ménages en rupture de logement nécessitant un accompagnement social lié au logement. Ces ménages peuvent rencontrer des difficultés sur le plan budgétaire et administratif (dette locative, dossier de surendettement...). L'accompagnement social proposé par l'association doit tenter de lever les freins pour permettre l'accès à un logement autonome. Le parc de logements, allant du type 1 au type 4, accueille des ménages avec ressources et de toute composition familiale.

Les orientations

Le SIAO prend en compte l'ensemble des demandes d'hébergement vers le dispositif le plus adapté au besoin de la personne, en lien avec les textes législatifs. L'orientation se fait sur la place qui répond au mieux au besoin d'accompagnement du ménage en demande. Il est également possible de faire des demandes de réorientations, pour le public déjà accueilli, vers un dispositif plus adapté, toujours en lien avec les textes législatifs.

Le SIAO pré-positionne les ménages en leur attribuant une place indépendamment de la disponibilité, afin que la demande soit mise en attente. C'est pourquoi, il nous est impossible de quantifier le nombre de ménage orienté vers notre association en lien avec nos places d'hébergements/logements vacants. L'orientation est effectuée vers un dispositif et non vers un établissement particulier.

Le SIAO oriente un ménage en attente vers notre association dès que nous déclarons un logement disponible au sein du logiciel S.I.S.I.A.O. Dès lors, nous avons 5 jours pour accueillir le ménage après s'être assuré que la situation correspond bien au dispositif.

Nous pouvons préciser qu'il n'y a eu aucune orientation vers le dispositif des Logements Temporaires sur le Santerre en 2021.

L'accueil

Au cours de l'année 2021, le dispositif des Logements Temporaires n'a accueilli aucun ménage.

En 2020, 3 ménages avaient été accueillis composés de personnes seules.

L'hébergement

15 ménages ont été hébergés au cours de l'année 2021, représentant 29 personnes, 20 adultes (dont 4 majeurs) **et 9 enfants mineurs** (dont 7 étaient hébergés ponctuellement dans le cadre d'un droit de visite et d'hébergement).

Le taux d'occupation était de 82 %, soit 3905 jours d'occupation pour une moyenne de 13 logements.

- **Grand Amiénois : 2180 jours d'occupation pour 7 logements, soit 85 %**
- **Santerre Haute Somme : 1641 jours d'occupation pour 5 logements, 90 %**
- **Picardie Maritime : 84 jours d'occupation pour 1 logement, 26 %**

15 ménages (soit 29 personnes) étaient présents au 1er janvier 2021

Aucun ménage n'a été accueilli

1. La composition des ménages hébergés au cours de l'année

La composition familiale des 15 familles que nous avons accompagnées au cours de l'année 2021 était répartie comme suit :

Dans le Santerre – Haute Somme :

- 3 hommes avec enfants
- 2 hommes seuls
- 1 femme seule

Dans le Grand Amiénois :

- 2 femmes avec enfants
- 2 hommes avec enfants
- 3 hommes seuls
- 1 couple avec enfants

En Picardie Maritime :

- 1 homme seul

Répartition de la population par sexe				
Nombre total de présents dans l'année 2021 (29 personnes)	Masculin		Féminin	
	Majeurs	Mineurs	Majeurs	Mineurs
Grand Amiénois	9	5	3	
Santerre Haute Somme	6	1	1	3
Picardie Maritime	1			
TOTAL	16	6	4	3

Répartition de la population par âge *							
Nombre total de présents en 2021 (29 personnes)	Agés de moins de 3 ans	Agés de 3 à 18 ans	Agés de 18 à 25 ans	Agés de 25 à 45 ans	Agés de 45 à 55 ans	Agés de 55 à 60 ans	Agés de 60 ans et plus
Grand Amiénois		5	2	7	1	1	1
Santerre Haute Somme		4	1	2	4		
Picardie Maritime							1
TOTAL		9	3	9	5	1	2

*âge pris en compte au 31/12/21

En 2020, 36 ménages (59 personnes) avaient été accompagnés, dont 3 ménages accueillis ; pour un taux d'occupation de 96 % (8786 jours d'occupation / 25 logements)

2. Durée moyenne de prise en charge des ménages présents au 31 décembre 2021

6 ménages (13 personnes) étaient présents soit :

- 4 ménages (10 personnes) pour le Grand Amiénois
- 2 ménages (3 personnes) pour le Santerre Haute Somme

Durée de séjour des ménages présents au 31 décembre de l'année

Ménages présents	Temps de prise en charge moyen en mois		
	dans le Grand Amiénois	dans le Santerre Haute Somme	en Picardie Maritime
<i>Au 31/12/2020</i> <i>15 ménages (27 personnes)</i>	<i>30</i> <i>(8 ménages)</i>	<i>36</i> <i>(6 ménages)</i>	<i>41</i> <i>(1 ménage)</i>
Au 31/12/2021 6 ménages (13 personnes)	40 (4 ménages)	37,5 (2 ménages)	

La moyenne de séjour des ménages présents dans la structure au 31/12/21, tous secteurs confondus, est de **39 mois** (en 2020, elle était de 35 mois).

Il faut noter que, dans le Grand Amiénois, 3 ménages sont comptabilisés depuis leur entrée dans le dispositif mais étaient hébergés à l'origine dans la structure interne.

Un ménage, toujours présent sur le dispositif, reste depuis plusieurs mois dans l'attente d'une attribution de logement dans une autre commune du Santerre. Malgré de multiples contacts avec les bailleurs sociaux, aucune attribution ne lui a encore été proposé.

L'accompagnement

Pour illustrer l'accompagnement proposé par notre équipe, nous avons choisi cette année d'évoquer la situation d'un Monsieur accueilli d'abord dans la structure collective des logements temporaires puis en logement diffus, dans une résidence d'Amiens, suite à la fermeture de la structure.

Monsieur X est né en Juillet 1975 au Maroc. Il est arrivé en France en 2002. Après avoir vécu dans le sud de la France où il a obtenu un CAP de paysagiste en 2003, il a travaillé dans ce domaine à Montpellier jusqu'en 2006. Monsieur X a rencontré la mère de son fils en 2006 dans le nord de la France. Le couple s'est installé à Lille où Monsieur a exercé la fonction d'employé libre-service dans un supermarché. Leur fils est né en Juin 2009. Monsieur et Madame se sont séparés fin 2009.

Suite au non-respect d'une injonction d'obligation de soins du tribunal, Monsieur X a été incarcéré à Amiens. A sa sortie, il est resté à Amiens pour fuir de « mauvaises fréquentations » lilloises (dixit Monsieur). Il a bénéficié de différentes formations qui lui ont permis d'obtenir plusieurs diplômes : CACESS, laveur de vitre professionnel et nettoyage industriel professionnel. Il a travaillé dans ces différents domaines de 2011 à 2013. Il était alors hébergé par une autre structure d'insertion amiénoise et suivi depuis sa sortie d'incarcération par l'Association Le Mail.

En 2014, Monsieur X a loué un studio chez un propriétaire privé. Suite au décès de sa mère en Janvier 2017, Monsieur s'est rendu au Maroc afin de soutenir son père. De retour à Amiens en Juin 2017, le propriétaire du studio l'a informé que la maison était vendue et qu'il devait quitter le logement le 31 juillet 2017. N'ayant pu bénéficier de solidarité, Monsieur s'est rendu à la permanence SIAO le 23 juillet 2017 où il a été orienté vers dispositif des logements temporaires.

Nous avons accueilli Monsieur X le 20 septembre 2017 dans le cadre du dispositif des logements temporaires en structure interne rue Lemerchier jusqu'au 17 septembre 2019 ; date à laquelle il a intégré un logement externe de type I à la résidence Emile Francfort.

Monsieur est bénéficiaire du RSA. Depuis son accueil, il est régulièrement en impayés de la participation aux frais d'hébergement auprès de l'Aprémis. Il s'engage à régler son dû en signant un plan d'apurement mais ne le respecte plus au bout de quelques mois. De plus, à partir de début 2021, Monsieur annule régulièrement les rendez-vous avec sa référente quelques heures ou quelques minutes avant le rendez-vous (6 rendez-vous sur 9 annulés par Monsieur).

Monsieur X est finalement convoqué par la responsable de service début Juillet 2021 : Monsieur s'engage à régler la participation, le plan d'apurement et à honorer les rendez-vous avec sa référente. Afin d'être vigilant sur le maintien de ses engagements, la responsable de service fait un bilan tous les trois mois avec Monsieur et la référente sociale. Monsieur est informé que s'il ne tient pas ses engagements, l'association se verra dans l'obligation de lui signifier la fin de sa prise en charge et mettra un terme à son hébergement.-

Monsieur est entré en formation fibre optique en Janvier 2020, formation diplômante qui devait durer six mois. Toutefois, il a dû interrompre cette formation car il n'était plus inscrit à pôle emploi.

Monsieur est toujours à la recherche d'un emploi, conscient que l'accès à des ressources telles qu'un salaire à temps plein lui permettrait de régler sereinement les charges inhérentes à un logement.

Malgré le positionnement de sa situation lors des comités de suivis mis en place avec les bailleurs au sein de notre service, aucune proposition de logement n'a jamais été faite à Monsieur X.

Actuellement, la situation financière de Monsieur n'est pas consolidée, un accès à un logement pérenne ne paraît pas adapté. Nous avons proposé à Monsieur une réorientation vers une résidence sociale mais Monsieur souhaite accéder à un logement avec un bailleur public. Un dossier DALO apparaît aujourd'hui comme la seule alternative pour respecter le souhait de Monsieur d'accéder au logement.

La sortie

Durant l'année 2021, 10 ménages (14 personnes) sont sortis du dispositif des logements temporaires accompagnés, répartis comme suit :

- 5 ménages (7 personnes) dans le Grand Amiénois
- 4 ménages (6 personnes) dans le Santerre Haute Somme
- 1 homme seul en Picardie Maritime

En 2020, 21 ménages étaient sortis du dispositif.

1. Les types de sorties

Types de sortie	Répartition par territoire						TOTAL	
	Grand Amiénois		Santerre Haute Somme		Picardie Maritime			
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Attribution logement public		1			1		1	1
Attribution logement privé	1						1	
Pension de famille	1	1			1		2	1
Autre structure d’hébergement	6	1		1	3		9	2
Fin de prise en charge / Procédure d’expulsion	3	2	1	2	1	1	4	5
Retour situation initiale					1		1	
Hébergement amical/familial	1			1			1	1
Etablissement pénitentiaire					1		1	
TOTAL	12	5	1	4	8	1	21	10

Concernant le secteur du Santerre, plus précisément la ville de Péronne, nous pouvons évoquer une sortie intervenue après une longue prise en charge de 5 ans. Il s'agit d'une personne seule, recevant la visite de son enfant dans le cadre d'un droit d'hébergement non formalisé devant le juge. Cette personne a finalement accédé au logement en août 2021 par l'intermédiaire d'une relation amicale qui se trouvait propriétaire d'un logement vacant, en contrepartie de la réalisation des travaux. En effet, si l'accompagnement social s'est maintenu pendant toutes ces années, c'est en lien avec une dette importante qui s'était constituée suite à de nombreux impayés de participation à l'hébergement. L'absence de remise en cause de la personne accueillie dans ses responsabilités pour travailler la question de cette dette et ses faibles revenus, n'ont fait qu'amplifier cette situation. Cette dette importante a été un frein pour travailler l'accès au logement avec les bailleurs sociaux. Afin de soutenir Monsieur, nous avons décidé de baisser le montant de la participation, en ne facturant pas de charge locative. C'est au terme d'un long travail d'accompagnement et de soutien que cette personne a pris conscience de ses difficultés et a pu se mobiliser pour trouver une solution de relogement personnelle. A la sortie de cette personne, le logement LT a été transformé en logement CHRS.

A la lecture de ces chiffres nous nous questionnons sur le nombre de sorties faisant suite à une expulsion locative dans le cadre du logement temporaire.

Les personnes accompagnées présentent des difficultés importantes sur le plan social, budgétaire et/ou de la santé. Un travail doit être mis en place autour des modalités tant sur l'accueil au titre de l'hébergement, et donc le cadre légal, que sur l'accompagnement social proposé.

Répartition par bailleurs	Répartition par territoire						TOTAL	
	Grand Amiénois		Santerre Haute Somme		Picardie Maritime			
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
OPH de la Baie de Somme					1		1	
SIP		1						1
Attribution logement privé	1						1	
Pensions de Famille APREMIS	1				1		2	
TOTAL	2	1	0		2		4	1

2. Les durées de prise en charge des 10 ménages sortis

Ménages	Temps de prise en charge moyen		
	Grand Amiénois	Santerre Haute Somme	Picardie Maritime
21 ménages sortis en 2020	32 mois (12 ménages)	50 mois (1 ménage)	13 mois (8 ménages)
10 ménages sortis en 2021	29 mois (5 ménages)	49 mois (4 ménages)	44 mois (1 ménage)

La moyenne de séjour des ménages ayant quitté le dispositif en 2021 est de 40 mois. Elle était de 25,5 mois en 2020.

Pour le secteur du Santerre, comme évoqué précédemment, une sortie est venue mettre un terme à une prise en charge de plus de 5 ans. (Personne accueillie en 2016)

3. Les ressources principales des 10 ménages sortis

Types de ressources à la sortie	Répartition par territoire						TOTAL	
	Grand Amiénois		Santerre Haute Somme		Picardie Maritime			
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
RSA socle / majoré	4	3	1	3	5	1	10	7
Salaire / CDI ou CDIP	3						3	
Salaire / CDD ou Intérim	1						1	
Indemnités d'invalidité				1				1
AAH	2						2	
ARE	1	1					1	1
ASS					2		2	
Retraite	1						1	
Indemnités de formation					1		1	
Sans ressource propre		1						1
TOTAL	12	5	1	4	8	1	21	10

Nous pouvons évoquer la situation d'une personne qui s'est retrouvée sans ressource, plusieurs mois après une baisse de sa pension d'invalidité, suite à un accident de travail. Un conflit avec l'employeur a nécessité divers avis médicaux, de la médecine du travail et de la CPAM. Monsieur finira par être licencié par son employeur et accèdera à des ressources au terme de longues démarches.

4. Situation professionnelle des 10 adultes sortis

Situation professionnelle à la sortie	Répartition par territoire						TOTAL	
	Grand Amiénois		Santerre Haute Somme		Picardie Maritime			
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
CDI / CDI temps partiel	2						2	
CDD/intérim	1						1	
Demandeur d'emploi	7	3	1	4	6	1	14	8
Retraité	2						2	
Formation					1		1	
Personne au foyer / étudiant / sans emploi	2	1					2	1
Sans autorisation de travail		1			1		1	1
TOTAL	14	5	1	4	8	1	23	10

***Pôle Hébergement et Logement Accompagné
(P.H.L.A.)***

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

du dispositif de l'Intermédiation Locative

« I.M.L. Classique »

« I.M.L. D.A.L.O. »

Antenne Grand Amiénois

*21 rue Sully
80000 AMIENS*

Tél. : 03 75 00 72 60

service-hebergementamiens@apremis.fr

Antenne Picardie Maritime

*25 bis rue Mautort
80100 ABBEVILLE*

Tél. : 03 22 23 24 46

servicehebergementabbeyville@apremis.fr

Antenne Santerre - Haute Somme

*1 rue de la Caisse d'Epargne
80200 PÉRONNE*

C. L'intermédiation locative (I.M.L.)

Définition du public accueilli

Au 31 décembre 2021, le parc logement de l'Intermédiation Locative (Classique et DALO) était composé de 94 logements, répartis comme suit :

- sur le Grand Amiénois : **61** logements individuels à Amiens
- sur le Santerre : **5** logements individuels à Albert, **5** à Péronne (dont 5 répartis sur les deux résidences) et **1** à Roye
- sur la Picardie Maritime : **20** logements individuels à Abbeville, **1** à Woincourt et **1** à Fressenville

Le public cible de cette action, sont des hommes, des femmes avec ou sans enfants, des couples avec ou sans enfants devant être inscrit dans une démarche d'accès à un logement, non titulaire d'un bail, nécessitant un soutien dans un projet d'insertion vers un logement autonome. Le versement d'une allocation de l'Etat rend possible l'occupation d'un logement de façon provisoire. Un accompagnement social, alliant gestion locative adaptée et démarches de relogement, est contractualisé sur une durée maximale d'un an. Il est mis en place en complément des dispositifs de droit commun. Les personnes accueillies doivent avoir une autonomie suffisante face à leurs démarches d'insertion. Les dettes locatives antérieures et/ou endettement doivent être en cours d'apurement de par un accord avec le/les créanciers ou de par un dossier de surendettement. Les personnes sont accueillies au sein du parc logement locatif de l'association, elles ont le statut de sous-locataire. Nous observons une fragilité plus importante des situations sociales et budgétaires des familles accueillies. Ce constat nous demande la mise en place d'un étayage partenarial rapide afin de ne pas assister à une dégradation des situations.

Auparavant, il existait un volet prévention des expulsions. Les ménages faisant l'objet d'une procédure d'expulsion devaient être orientés vers la Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions (C.C.A.P.E.X), soit pour un maintien dans le logement si le loyer était adapté, soit pour un relogement. Elle signait un contrat de sous location ou de location et un contrat d'accompagnement individualisé où figuraient les objectifs visés par l'accompagnement social. Le bail du ménage était transféré au nom de l'association APREMIS, le ménage devenait alors sous-locataire. L'objectif étant de l'amener vers le statut de locataire en titre du logement. Ce volet, la CAPPEX ne s'étant pas saisie de ce dispositif depuis plusieurs années, n'existe plus depuis 2018. Après concertation avec la DDCS, il a été remplacé par la mise en place de l'IML DALO. Ce statut de sous-locataire induit un principe de réalité face aux charges locatives. En 2020, nous assistions à une fin des orientations vers cette mesure.

Le volet I.M.L jeune, a été mutualisé au volet I.M.L classique au cours de l'année 2019. Le dernier logement de cette action a pu ainsi glisser en IML au cours de l'année 2021, après finalisation de la procédure d'expulsion du ménage l'occupant sans droit ni titre.

Les orientations

Le SIAO prend en compte l'ensemble des demandes d'hébergement vers le dispositif le plus adapté au besoin de la personne, en lien avec les textes législatifs. L'orientation se fait sur la place qui répond au mieux au besoin d'accompagnement du ménage en demande. Il est également possible de faire des demandes de réorientations, pour le public déjà accueilli, vers un dispositif plus adapté, toujours en lien avec les textes législatifs. Le SIAO pré-positionne les ménages en leur attribuant une place indépendamment de la disponibilité, afin que la demande soit mise en attente. C'est pourquoi, il nous est impossible de quantifier le nombre de ménage orienté vers notre association en lien avec nos places d'hébergements/logements vacants. L'orientation est effectuée vers un dispositif et non vers un établissement particulier. Il oriente

ensuite un ménage en attente vers notre association dès que nous déclarons un logement disponible au sein du logiciel S.I.S.I.A.O. Dès lors, nous avons 5 jours pour accueillir le ménage après s'être assuré que la situation correspond bien au dispositif. Il faut noter que les ménages comptabilisés comme « orientés vers le dispositif », le sont désormais uniquement si un logement est disponible.

En 2021, avec la mise en place des contrats tripartites et donc une volonté de tendre vers la généralisation des baux glissants, nos services peuvent prendre contact avec le SIAO pour avoir une vision sur le 1^{er} ménage en attente afin d'anticiper une attribution de logement et procéder à son accueil.

Annexe 3 : INDICATEURS DU BILAN QUANTITATIF ET QUALITATIF

Intermédiation Locative volet Location / Sous-location

A - Indicateurs quantitatifs :

I – Parc mobilisé : parc logement au 31/12/21 : 94 (91 IML et 3 IML DALO)

Situation du parc	Nombre de logements	Typologie des logements	Secteur géographique	Observations :
Logements captés (baux signés) au 31 décembre 2021	23	1 T1 3 T2 12 T3 6 T4 1 T5	4 Picardie Maritime 3 Santerre Haute Somme 16 Grand Amiénois	(dont 6 en travaux et 3 en cours de restitution au bailleur)
Logements vacants au 31 décembre 2021	15	2 T2 10 T3 2 T4 1 T5	3 Picardie Maritime 3 Santerre Haute Somme 9 Grand Amiénois	
Logements captés au cours de l'année 2021 (dont transfert d'une autre structure)	37	1 T1 7 T2 17 T3 11 T4 1 T5	6 Picardie Maritime 6 Santerre Haute Somme 25 Grand Amiénois	
Logements rendus au cours de l'année 2021 (ou transférés)	22	2 studios 5 T2 9 T3 5 T4 1 T5	3 Picardie Maritime 2 Santerre Haute Somme 17 Grand Amiénois	(dont 10 glissements de bail, 6 transferts dans une autre structure et 6 résiliations de bail)

Taux d'occupation sur l'année 2021 : **85.42 % pour une moyenne de 85 logements (IML classique, DALO et jeunes)**

Le service a capté 23 nouveaux logements au cours de l'année 2021 pour répondre à une augmentation de places, octroyées par le financeur.

II – Public présent au 31 décembre 2021 : 79 ménages – 194 personnes

2.1 – Composition des ménages :

Typologie	Nombre de ménages	Nombre d'enfants
Femme seule	4	/
Homme seul	22	/
Couple sans enfant	3	/
Femme avec enfant(s)	21	29
Homme avec enfant(s)	14	30
Couple avec enfant(s)	15	36
Total :	79	95

Observations :

(dont **1** enfant adulte accompagnant sa mère)

Il est à noter que concernant l'accueil d'hommes avec enfants, la majorité d'entre eux les accueille en D.V.H et n'ont pas la résidence principale. A cet effet, environ un tiers du public I.M.L correspond à des hommes seuls.

2.2 – Age des personnes constituant les ménages :

Tranches d'âges	Nombre
00 – 17 ans	88
18 – 24 ans	17
25 – 39 ans	39
40 – 59 ans	49
60 et plus	1
Total :	194

Observations :

(dont **8** enfants adultes accompagnent leurs parents)

Le nombre de mineurs n'est pas représentatif des enfants accompagnés, au regard des D.V.H. en vigueur. En 2021, le service a très peu accueilli de jeunes ménages (seules 9 personnes ont moins de 25 ans).

2.3 – Ressources : 1 ressource par ménage

Nature des revenus	Nombre
RSA	39
AAH	3
Pension d'invalidité	1
Retraite	0
Allocation chômage	9
Salaire CDI	12
Salaire CDD	11
Garantie Jeune	0
Autres (à préciser)	4
Total :	79

Observations :

(**1** intérim, **1** ASS, **2** formation)

La moitié des ménages est bénéficiaire des minimas sociaux. Même en emploi, les ressources perçues restent précaires ce qui peut constituer un obstacle au relogement.

2.4 – Situation avant l'accueil des ménages :

Situation	Nombre
Rue	4
Structure d'hébergement (Urgence, Stabilisation, Insertion, CADA, ...)	26
Logement adapté (PF, RS, ...)	2
IML	3
Logement social	10
Logement auprès bailleur privé	6
Autres (à préciser)	32

Observations :

dont **12** changements de dispositif interne à l'APREMIS

1 IML jeunes, 1 IML DALO, 1 IML R

2 au domicile parental,
1 en établissement pénitentiaire,
1 hébergement mobile ou de fortune,
1 à l'hôtel,
23 en hébergement par un tiers

2.5 – Durée de présence au 31 décembre 2021 :

Durée de présence	Nombre
Inférieure à 6 mois	25
De 6 jusqu'à 12 mois	16
De 12 jusqu'à 18 mois	20
Plus de 18 mois	18
Durée moyenne	16 mois

Observations :

La durée moyenne de présence s'explique par le nombre significatif d'accueils en 2021.

III – Les entrées au cours de l'année 2021 : 49 ménages entrés – 132 personnes

3.1 – Composition des ménages :

Typologie	Nombre de ménages	Nombre d'enfants
Femme seule	2	/
Homme seul	11	/
Couple sans enfant	1	/
Femme avec enfant(s)	14	21
Homme avec enfant(s)	10	22
Couple avec enfant(s)	11	28
Total :	49	41

Observations :

**Pas d'accueil en IML jeunes
ni en IML expulsion**

En 2021, nous recevons en moyenne 2,7 personnes par ménage ce qui nous amène à rechercher des logements de petite typologie, biens qui se raréfient sur les territoires.

3.2 – Age des personnes constituant les ménages :

Tranches d'âges	Nombre
00 – 17 ans	65
18 – 24 ans	10
25 – 39 ans	28
40 – 59 ans	28
60 et plus	1
Total :	132

Observations :

5 enfants majeurs accompagnent leurs parents

La majorité des personnes accueillies en 2021 est en âge de s'inscrire dans une activité professionnelle.

3.3 – Ressources : ressource par ménage

Nature des revenus	Nombre
RSA	25
AAH	2
Pension d'invalidité	
Retraite	
Allocation chômage	4
Salaire CDI	9
Salaire CDD	7
Garantie Jeune	
Autres (à préciser)	2
Total :	49

Observations :

1 en indemnités de formation – 1 en intérim

La majorité des ménages accompagnés ne sont pas en activité professionnelle (31 sur 49).

3.4 – Situation avant l'accueil des ménages :

Situation	Nombre
Rue	3
Structure d'hébergement (Urgence, Stabilisation, Insertion, CADA, ...)	11
Logement adapté (PF, RS, ...)	
IML	
Logement social	5
Logement auprès bailleur privé	7
Autres (à préciser)	23

Observations :

en expulsion locative
dont 3 en expulsion locative
1 changement dispositif (IML R)
1 log insalubre inadapté
7 ruptures solidarité
3 sortis établissement pénitentiaire
4 ruptures conjugales avec violence
7 ruptures conjugales sans violence

IV – Les sorties au cours de l’année 2021 : 38 ménages sortis – 94 personnes

4.1 – Composition des ménages :

Typologie	Nombre de ménages	Nombre d’enfants
Femme seule	3	/
Homme seul	11	/
Couple sans enfant	2	/
Femme avec enfant(s)	11	23
Homme avec enfant(s)	5	12
Couple avec enfant(s)	6	13
Total :	38	48

Observations :

On constate que 14 ménages sortis en 2021 étaient constitués de personnes isolées. Seulement 5 ménages ont accédé au logement autonome.

4.2 – Age des personnes constituant les ménages :

Tranches d’âges	Nombre
00 – 17 ans	37
18 – 24 ans	14
25 – 39 ans	9
40 – 59 ans	30
60 et plus	4
Total :	94

Observations :

11 enfants majeurs accompagnent leurs parents

4.3 – Durée de présence :

Durée de présence	Nombre
Inférieure à 6 mois	3
De 6 jusqu’à 12 mois	7
De 12 jusqu’à 18 mois	2
Plus de 18 mois	26
Durée moyenne	20

Observations :

La durée de présence dépasse la durée maximale d’accompagnement en IML car la plupart des ménages accueillis présentent divers freins à lever pour envisager le relogement, qui n’est d’ailleurs pas toujours possible. Dans ce cas, les travailleurs sociaux proposent aux ménages une réorientation vers un dispositif adapté aux problématiques rencontrées.

4.4 – Destination des ménages en sortie :

Destination des ménages en Sortie :	Nombre	Observations :
Structures d'hébergement (à préciser HU, Stab, CHRS, ALT, ...)	2	2 CHRS (1 IML DALO et 1 IML classique)
Autre logement accompagné (PF, RS, ... à préciser)	2	2 IML classique (1 IML jeunes et IML DALO)
Logement autonome auprès d'un bailleur social	19	dont 10 glissements de bail
Logement autonome auprès d'un bailleur privé	2	
Maison de retraite		
Autres (à préciser)	13	1 expulsion, 5 partis sans laisser d'adresse, 4 en hébergement amical, 1 décès, 2 en établissement pénitentiaire

50% des ménages sortis en 2021 a bénéficié d'un relogement durable, et pour 8 d'entre eux avec un maintien dans le logement occupé durant la prise en charge IML. L'accompagnement vers le logement dans le cadre d'un bail glissant tend à se généraliser. Cette solution permet de stabiliser le ménage dans son environnement (quartier, continuité des accompagnements avec les partenaires du secteur, école...)

En ce qui concerne l'autre moitié, les situations sont assez diversifiées, et ne permettent pas de savoir précisément combien de ménages sortent sans solution réelle.

Nous pouvons préciser qu'une des personnes sorties à la suite d'une fin de prise en charge, était restée un an sur le dispositif, en n'adhérant très vite plus à l'accompagnement social proposé. L'absence de paiement des loyers et la non-adhésion à l'accompagnement ne nous aura pas permis de travailler l'accès à un logement ou à une autre solution d'hébergement. La personne a accepté de quitter le logement pour une solution personnelle que nous ne connaissons pas.

B - Indicateurs qualitatifs :

1.1 – Circuit d'orientation :

Service ou structure orienteur : SIAO

Le SIAO prend en compte l'ensemble des demandes d'hébergement et de logement accompagné. Après un entretien d'évaluation, les demandes sont présentées en commission, constituées des différents acteurs de l'hébergement et du logement accompagné. Les ménages sont alors orientés vers le dispositif le plus adapté à leur situation, en lien avec les textes législatifs. Pour l'APREMIS, les travailleurs sociaux se relayent au sein de cette commission. Toutefois, une particularité pour le secteur du Santerre, **un** travailleur social de notre service est identifié en vue d'y participer.

Il est également possible de faire des demandes de réorientations, pour le public déjà accueilli, vers un dispositif plus adapté. L'orientation est effectuée vers un dispositif et non vers un établissement particulier. Le ménage est sur liste d'attente au SIAO jusqu'à ce qu'un logement adapté se libère ou est capté en vue d'un glissement de bail. C'est pourquoi, il nous est impossible de quantifier le nombre de ménage en attente pour le dispositif IML sur le département.

Dès que nous déclarons un logement disponible au sein du logiciel S.I.S.I.A.O, le ménage est orienté vers cette place. Dès lors, nous avons 5 jours pour accueillir le ménage après s'être assuré que la situation correspond bien au dispositif. Pour se faire, un premier entretien est réalisé par le futur référent social. Nous constatons que les entretiens réalisés au sein de l'Aprémis permettent d'affiner le diagnostic du SIAO qui, depuis la crise sanitaire, réalise les entretiens d'évaluation par téléphone.

En ce qui concerne le Santerre, nous pouvons constater un faible nombre de permanence et de commission sur le secteur. Avant la pandémie, une commission mensuelle était réalisée en présentielle. Depuis, celle-ci peine à retrouver un rythme régulier et le distanciel a été maintenu au cours de l'année 2021. Cette modalité qui perdure complexifie la bonne réalisation des entretiens ; ce qui impacte l'orientation vers le dispositif le mieux adapté à la situation des personnes.

Nous nous également questionnons les besoins en termes de composition des ménages en attente d'intégrer le dispositif IML sur le Santerre et en particulier à Péronne. Ainsi, nous pouvons observer que, suite à un départ en Août dernier, un logement de type 3 n'est toujours pas pourvu au 31 décembre 2021.

Cette situation nous amène à entamer une réflexion sur les modalités de captation des logements en fonction des demandes et, par la même, de l'évolution des modalités de travail avec le SIAO.

Nombres et raisons des ménages orientés et non entrés dans le dispositif : 18

- 1 logement non adapté à la pathologie et à la composition familiale
- 1 attribution de logement en cours
- 4 refus de la proposition logement et/ou accompagnement
- 1 refus en lien avec le comportement de la personne orientée
- 9 sans information ou pas joignable
- 2 ne correspondant pas au dispositif IML : préconisation d'une réorientation CHRS

1.2 - Gestion du logement

Cette partie est effectuée par le service de gestion locative qui gère les logements sur l'ensemble des antennes. Il a en charge l'ensemble des démarches liées à l'occupation d'un logement de droit commun, (état des lieux avec la famille, assurance, établissement des contrats de sous-location, édition des avis d'échéance, encaissement des loyers et charges locatives, relances éventuelles...).

Ce fonctionnement permet de placer la personne accompagnée dans un principe de réalité face aux droits et aux devoirs attendus du locataire.

La régie locative a la responsabilité de la mise en place et du suivi des procédures d'expulsion envers les sous-locataires.

Par ailleurs, elle est en lien direct avec les bailleurs (privés ou publics) en ce qui concerne les aspects techniques liés au logement.

Ce service travaille donc pleinement en lien avec le service éducatif et technique de l'association.

La responsable du service éducatif travaille en lien avec la régie afin de capter des logements correspondant aux besoins identifiés sur le territoire.

Les demandes de baux glissant ainsi que les avis motivés pour les relogements sont envoyés aux bailleurs sociaux par la responsable de service. Le suivi se fait ensuite en lien avec le travailleur social en charge de la famille ainsi qu'avec la régie locative.

Y a-t-il eu des glissements de bail ? Si oui, nombre et auprès de quel type de bailleurs (social, privé) :

- **10 ménages vers le parc social**

Pour favoriser le relogement en bail glissant, le service a multiplié les captations de logement afin de répondre au mieux à la situation des ménages orientés par le SIAO.

Y a-t-il eu des ruptures de sous-location ? Si oui, motifs :

- **13 ménages sur 38** : Fin de prise en charge, procédure d'expulsion, incarcération, décès, accueil en CHRS

Vers quelle destination ? :

3 hébergement familial/amical,

1 établissement pénitentiaire,

6 partis sans laisser d'adresse (dont 2 expulsions)

2 accueillis en CHRS (dont 1 à l'APREMIS)

1 décès.

1.3 – Accompagnement :

Pour illustrer l'accompagnement proposé par notre équipe, nous avons choisi cette année d'évoquer 3 situations. La première reflétant une situation classique, la seconde une situation complexe mais étayée dès l'entrée de la famille et nous terminerons avec une situation ayant besoin d'un étayage éducatif et social plus conséquent rendant impossible le respect du délai des 18 mois d'accompagnement IML.

A / L'accompagnement individuel en I.M.L de la famille B, accueillie le 21 décembre 2020 à Amiens

Monsieur et Madame B. (nés en 1967 et 1966) ont été locataires d'un appartement du parc public de type III avec leurs 4 enfants pendant 20 ans. Il n'y a pas eu de dette concernant ce logement. Ils ont ensuite intégré un appartement de type IV avec un autre bailleur social en juillet 2016. Madame est employée comme agent de propreté à temps complet en Contrat à Durée Indéterminée depuis 20 ans. Monsieur a toujours travaillé dans le BTP. Il est intérimaire depuis 27 ans. Le couple perçoit 3000 € par mois.

En 2018, le père de Madame est hospitalisé dans l'Aisne, Monsieur et Madame B. tiennent à l'accompagner dans sa fin de vie. Ils se rendent à son chevet tous les jours durant 1 an à partir de juillet 2018. Pour ce faire, Madame utilise tous ses congés et Monsieur suspend ses missions intérimaires. Le père de Madame décède le 29/05/2019. Les frais de déplacements ainsi que les frais d'obsèques ont eu une incidence sur le budget de la famille alors même qu'il s'en trouvait diminué. Cette situation conduit le couple à se trouver en impayé locatif dès juillet 2018. Le loyer étant conséquent et sans bénéfice d'aide au logement, la dette augmente rapidement amenant à une procédure d'expulsion lancée en Août 2019. En Février 2020, la dette s'élève à 11000 €. En Octobre 2020, une saisie est opérée sur le salaire de Monsieur. Le couple met alors en place un plan d'apurement auprès du bailleur, honoré depuis. En Août 2020, le couple dépose une demande de logement social ainsi qu'un dossier DALO qui sera requalifié en DAHO par la commission. Monsieur et Madame B ont un entretien téléphonique avec le SIAO en septembre 2020 qui les oriente vers le dispositif d'Intermédiation Locative le même mois.

Le 21/12/2020, Monsieur, Madame B et leur dernière fille de 16 ans sont accueillis par notre service dans un logement de type III. Un contact est pris rapidement avec le bailleur public afin de l'informer de la date du départ de la famille, éviter une expulsion effective et convenir d'une date d'état des lieux de sortie. Depuis leur accueil, ils ont chaque mois honoré loyer auprès de l'APRÉMIS, ainsi que toutes les charges inhérentes au logement. Ce dernier est parfaitement entretenu. Leur accompagnement s'est essentiellement centré sur le projet relogement de la famille. En effet, le couple est autonome dans ses démarches. Nous ne repérons aucun besoin de soutien autre que pour l'accès au logement. Le Contrat d'Accompagnement Individualisé, signé avec la famille, précise des rencontres toutes les 3 semaines. Ces entretiens ont lieu avec Madame, les horaires de travail de Monsieur ne lui permettant pas d'être présent aux rendez-vous (en déplacement de 7h à 19h) ; seuls 4 ont pu être réalisés en sa présence. L'avis motivé à destination des bailleurs est finalisé en Juillet 2021. L'inscription sur le dispositif SYPLO est effectuée le 1er septembre 2021. Durant leur parcours en Intermédiation Locative à l'APRÉMIS, Monsieur et Madame B cherchent également un logement chez des bailleurs privés. Le 21/10/2021, Madame nous informe d'une visite fructueuse avec un propriétaire privé. Le bail sera signé le 5/11/2021. La famille est sortie de nos effectifs le 30/11/2021.

Ainsi, le profil de Monsieur et Madame B. répond pleinement à l'accompagnement proposé en IML. Le relogement a pu être réalisé en 10 mois grâce à l'implication et l'autonomie du couple. L'accompagnement est ainsi resté uniquement centré sur le relogement. La famille n'avait jamais été accompagnée par des travailleurs sociaux avant leur accueil, qui résulte de ce que nous pouvons appeler un « accident de parcours ». Pour autant, cette situation reste à la marge des personnes accompagnées dans le cadre de l'IML. En effet, il existe souvent d'autres dimensions à traiter, fondamentales pour l'accès au logement durable : gestion budgétaire, addictions, parentalité, santé, etc.

B / L'accompagnement individuel en I.M.L de Monsieur BLEUET, accueilli le 16 novembre 2020 à Péronne

Monsieur BLEUET, né le 05/02/1998, âgé de 23 ans, est célibataire et de nationalité française. Après une fin de prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance, Monsieur BLEUET, en situation de handicap mental, a dû retourner vivre chez sa mère. Sa mère s'étant remariée, elle a déménagé et refusé la présence de son fils. Monsieur BLEUET refusait toutes orientations vers le médico-social en raison de son parcours dans les institutions. Alors, sans solution d'hébergement, il a été orienté par le SIAO 80 le 10/10/2020 vers le dispositif de l'intermédiation locative et accueilli par notre association dans le cadre de cette action le 16/11/2020, dans un logement de type 1 à Péronne.

Un dossier MDPH existait avec une orientation en foyer d'hébergement. Afin de respecter les choix de Monsieur BLEUET de se maintenir dans le secteur ordinaire et au vu de son autonomie et du soutien apporté par sa sœur, l'accueil en Intermédiation Locative s'est présenté comme le dispositif le plus adapté à sa situation. De plus, Monsieur BLEUET a pu garder ses animaux de compagnie dans le logement.

Monsieur BLEUET n'a accès ni à la lecture ni à l'écriture, du fait d'une altération de ses capacités cognitives. Nous travaillons avec lui, sa sœur et différents partenaires, autour de sa situation pour favoriser et maintenir son autonomie dans le logement. Pour adapter notre accompagnement, les rendez-vous lui sont rappelés vocalement, inscrits sur le calendrier au domicile de Monsieur et également envoyés par courrier, de sorte qu'il puisse les faire lire à sa sœur en cas d'oubli. Afin de se repérer dans l'organisation administrative, nous lui avons proposé de classer ses documents par thématiques dans un trieur, avec des logos, pour lui permettre de s'organiser de façon autonome. Les rendez-vous sont réguliers, à domicile ou au bureau de Péronne, tous les 15 jours.

Sur le plan budgétaire, Monsieur BLEUET percevait une garantie jeune à son arrivée. Le droit à l'AAH était ouvert mais non-débloqué auprès de la CAF. De ce fait, le premier objectif de travail a donc été de demander l'ouverture et le paiement des droits AAH à la CAF. Une demande de tutelle a été réalisée, Monsieur BLEUET bénéficie d'une curatelle renforcée depuis le mois de mars 2021 jusqu'au mois de mars 2027, exercée par l'UDAF de la Somme. La situation financière de Monsieur BLEUET est stable et sécurisée. Il perçoit l'allocation pour adultes en situation de handicap (AAH) à hauteur de 902€. Monsieur est à jour de l'ensemble de ses paiements et ne déclare aucune autre dette.

Sur le plan professionnel, nous travaillons en partenariat avec la conseillère en insertion professionnelle de la Mission Locale de PERONNE, afin que Monsieur BLEUET puisse bénéficier d'un suivi et d'un accompagnement dans ses démarches d'emploi et de formation. Au début du mois de juin 2021, Monsieur BLEUET a réalisé une MISPE (mise en situation professionnelle en établissement et service d'aide par le travail) au sein d'un ESAT. Dès qu'une place sera disponible, Monsieur BLEUET pourra intégrer l'ESAT. Dans cette attente, il participe à des ateliers d'initiation à l'informatique au sein de la Mission Locale.

Constatant que la situation de Monsieur BLEUET est stabilisée, un avis motivé pour une demande d'attribution logement de type 2 a été envoyée aux bailleurs sociaux. En effet, l'accompagnement en Intermédiation Locative, étayé par la mise en place d'un partenariat soutenant, a permis à Monsieur BLEUET de maintenir son autonomie et sécuriser son parcours.

Monsieur BLEUET a été attributaire d'un logement adapté à sa situation. L'état des lieux d'entrée a été réalisé avec la chargée de clientèle du bailleur, le délégué à la tutelle et le référent social APREMIS. Suite à l'accès au logement, nous avons proposé une mesure APLP (accompagnement pour un logement pérenne). Nous avons organisé une première rencontre le 13/01/2022 avec la référente de la mesure APLP. L'objectif est de finaliser l'accompagnement en Intermédiation Locative avec sérénité, sécuriser la situation et rassurer Monsieur BLEUET dans son accès au logement autonome.

Le partenariat fait l'objet de la définition officielle suivante : « Coopération entre des personnes ou des institutions généralement différentes par leur nature et leurs activités. L'apport de contributions mutuelles différentes (financement, personnel,) permet de réaliser un projet commun.¹

La situation de Monsieur BLEUET nous permet d'illustrer les effets bénéfiques résultant du partenariat mis en place avec la Mission Locale de Péronne, l'Association Tutélaire de la Somme, l'AMSOM et l'APREMIS. Monsieur BLEUET a ainsi pu, dans le respect de son projet d'accompagnement², accéder à un logement autonome adapté à sa situation et de s'y maintenir.

C / L'accompagnement individuel en I.M.L de Monsieur R, accueilli le 20 juillet 2020 à Abbeville

Monsieur R a été locataire dans le parc public pendant quinze ans avec la mère de son fils. Celui-ci a quitté le logement suite à leur séparation et a été de nouveau locataire pendant deux ans avec une nouvelle conjointe. Monsieur R, après sa seconde séparation, semble très fragilisé. Il est alors hébergé pendant trois ans chez sa sœur mais leurs relations se dégradent, et elle souhaite que celui-ci prenne son indépendance. Il sollicite alors le SIAO.

Il a été accueilli par l'association le 20 Décembre 2019 dans le cadre du dispositif des Logements Temporaires sur la Résidence Avignon à Abbeville. Pendant cette première période, Monsieur se saisit de l'accompagnement, il exprime le besoin d'être soutenu dans l'ensemble de ses démarches administratives. Il nous confie rapidement ses difficultés face à des consommations excessives d'alcool qu'il n'estime pas quotidiennes mais plutôt lors de temps festifs ou de morosité.

En parallèle, nous rencontrons dans la résidence des problèmes quasi-quotidiens de nuisances sonores, alcoolisations massives et tapages nocturnes, relatés par le voisinage. Ces épisodes, nécessitent souvent l'intervention de la gendarmerie, interpellée par d'autres résidents ou par le voisinage des rues adjacentes qui ne supportent plus de ne pas jouir paisiblement de leur logement.

Nous constatons souvent lors de réunion d'équipe que la configuration de ces studios ne facilite pas l'instauration d'un climat serein en amplifiant les nuisances. Cette résidence dispose de 10 logements de petite superficie sur 2 étages avec deux sanitaires collectifs répartis sur les paliers. Elles s'apparentent davantage à une grande maison divisée en logements qu'à un immeuble. De plus, la faible isolation phonique met à mal l'intimité des ménages accueillis. Monsieur R, nous fera part de ces difficultés, lors de plusieurs entretiens.

A partir de mars 2020, nous constatons des absences régulières de Monsieur R lors des rendez-vous autant au domicile que dans les locaux de l'association. Une première convocation est alors envoyée mais elle ne peut aboutir puisque le premier confinement est décrété. Pendant cette période, le travail en présentiel n'étant pas possible, le maintien du lien s'est uniquement fait par des contacts téléphoniques, il est alors difficile de joindre Monsieur R. Suite à de nouvelles difficultés relayées par les résidents (présence de cafards), nous nous rendons dans la résidence, afin de fournir les produits nécessaires. Monsieur R est présent, très alcoolisé et déprimé par la situation actuelle. Après cet échange, il accepte de reprendre contact avec nous. Le travail d'accompagnement reprend alors par intermittence mais toujours en distanciel.

Peu après la sortie du confinement, la convocation laissée en suspens peut donc avoir lieu. Lors de celle-ci, Monsieur R nous évoque des difficultés face à ses alcoolisations et il exprime être facilement influençable dans sa vie quotidienne. Lors de cet entretien, nous lui expliquons que nous avons le projet de mettre fin au bail locatif de la Résidence et que nous lui proposons un relogement sur le dispositif d'Intermédiation Locative. En effet, grâce à l'augmentation des mesures dans le cadre de l'Intermédiation Locative nous avons

¹ Source : Commission de terminologie et de néologie du domaine social 2, Ministère de l'emploi et de la solidarité

² Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale

pu transformer nos places de Logements Temporaires sur le territoire de la Picardie Maritime, pour entrer pleinement dans la dynamique du logement d'abord. Cette transformation a permis de restituer cette résidence afin de capter des logements diffus dans le parc public.

Monsieur R est favorable à un déménagement et « se sent soulagé par cette nouvelle », en expliquant que ce logement, loin des fréquentations de la Résidence, va lui permettre de se saisir de son accompagnement et de se centrer sur son projet de relogement. Depuis juillet 2020, Monsieur R est accueilli dans un logement de type 2 à Abbeville dans le cadre de l'Intermédiation Locative. Monsieur évoque une certaine « plénitude » dans ce logement de par son calme et de sa situation géographique. Nous avons travaillé avec lui l'appropriation du logement ainsi que son autonomie dans la gestion administrative et financière. Monsieur R s'est saisi de l'entretien de son logement et l'a investi. Concernant le volet professionnel, Monsieur est inscrit à pôle emploi et intègre le chantier d'insertion de la Mairie d'Abbeville en novembre 2020.

Au vu de ces éléments positifs, nous proposons à Monsieur de présenter son dossier aux différents bailleurs présents sur le territoire. Il reçoit la proposition d'un logement de Type 1 en Juin 2021. Toutefois, Monsieur refuse ce logement, estimant qu'il se trouve trop près du quartier qu'il ne souhaite plus fréquenter (celui de la Résidence). Il a peur de se retrouver de nouveau en difficultés. Les arguments de Monsieur sont acceptés par l'association en raison des risques connus pour lui sur ce secteur.

En septembre 2021, n'ayant pas d'autres propositions de logement, nous faisons le point sur sa situation. Nous sommes interpellés par une baisse importante d'APL que Monsieur R ne comprend pas. Après plusieurs échanges et recherches, nous comprenons que Monsieur a actualisé sa situation au pôle emploi en indiquant ne pas travailler alors qu'il était en contrat d'insertion à la mairie d'Abbeville. Monsieur R nous confie, après quelques hésitations, que c'est sa sœur qui l'actualisait et indiquait qu'il ne travaillait pas. Il nous avouera ensuite qu'il donnait de l'argent à sa sœur car elle avait des difficultés financières.

Nous constatons donc de nouveau avec inquiétude la grande vulnérabilité et l'influencabilité de Monsieur. Il a une baisse importante d'APL (26 € au lieu de 254 €) et se retrouve rapidement en impayé locatif envers l'association (dette de 1189€). Nous attendons une régularisation de sa situation avant de mettre un plan d'apurement en place.

De plus, son contrat à la Mairie n'a pas été reconduit. En fin d'année 2021, Monsieur R a été malade mais n'a pas pu fournir d'arrêt de travail. En effet, Monsieur nous explique avoir prévenu son employeur mais, n'avoir jamais déclaré de médecin traitant.

La situation est également complexe du côté de pôle emploi. En effet, Monsieur R a un trop perçu de 3583.74 €. Une demande de remise gracieuse a été déposée.

Ces multiples difficultés rendent actuellement impossible son relogement dans de bonnes conditions. Nous lui avons donc conseillé de réfléchir à la mise en place d'une curatelle au vu de sa vulnérabilité. Par ailleurs, nous lui avons proposé d'être réorienté vers un CHRS ; sa situation financière ne lui permettant pas un maintien en IML. Celui-ci réfléchit sérieusement à ces propositions.

Cette situation montre bien les difficultés que nous pouvons rencontrer pour permettre l'accès à un logement autonome dans le délai imparti en Intermédiation Locative. Pour ce type de situation, le délai de 18 mois d'accompagnement est en inadéquation avec les problématiques de la personne. C'est pourquoi, il est alors essentiel de réorienter le ménage vers le dispositif plus adapté ; dans lequel on peut davantage étayer l'accompagnement afin qu'il soit plus soutenu et approprier aux différentes problématiques (baisse de ressources, accompagnement physique, rythme des entretiens plus important)

Les Actions Collectives en IML

Le contexte sanitaire a fortement impacté la proposition et l'organisation d'actions collectives durant cette année. Pour autant, dès que la situation sanitaire nous l'a permis nous avons proposé trois temps collectifs. Ces derniers ont eu pour objectifs :

- De créer du lien social pour les personnes accompagnées qui pour la plupart sont isolées
- D'apporter une complémentarité dans notre accompagnement qui facilite et/ou renforce la relation de confiance centrale dans l'accompagnement social
- De favoriser une ouverture vers l'extérieur, facteur tout aussi important dans l'insertion des personnes accompagnées

Le premier temps collectif s'est déroulé le 21 octobre 2021 : visite des Safra Numériques au Centre Culturel Le Safran à Amiens, suivie d'un repas au restaurant. Une participation forfaitaire symbolique de 2,50 € a été demandée en référence à la dimension éducative. Les quatre personnes qui ont participé à cette sortie culturelle sont des femmes isolées accompagnées sur le territoire de la Picardie Maritime et qui pour la plupart n'étaient jamais venues à Amiens. Cette activité a été perçue comme un moment de convivialité et de partage. Ainsi, cette sortie a permis à une dame de dépasser sa timidité en participant aux créations artistiques interactives proposées et à une autre de se rendre pour la première fois restaurant.

Le deuxième temps s'est déroulé le 25 novembre 2021 en lien avec une sollicitation de l'association Le Mail dans le cadre d'une intervention collective sur la prévention tabagique, animée par infirmière tabacologue. Cette action s'est déroulée conjointement avec les résidents des deux Pensions de famille. Deux personnes y ont participé. Nous avons fait le choix de ne pas assister à cette intervention pour respecter et faciliter les échanges. Un repas a été proposé à la suite de cette intervention au sein de nos locaux afin d'y apporter une note conviviale et ainsi de renforcer le lien avec les personnes accompagnées. L'infirmière tabacologue a proposé un accompagnement individuel à la suite de cette rencontre pour ceux ou celles qui souhaitent débiter un sevrage tabagique. Une personne y a donné suite.

Un troisième temps était prévu le 9 décembre 2021 pour une sortie au marché de Noël à Amiens. Cependant nous avons dû l'annuler pour cause d'intempéries et n'avons pas la possibilité de le reporter. Sept personnes étaient intéressées pour y participer.

1.4 – Partenariat :

L'association intervient sur un large secteur géographique. La connaissance du territoire et des différents acteurs est essentielle. Les travailleurs sociaux s'appuient sur un réseau, qui se traduit tel un ensemble de liens ou de connexions, se tisse et s'articule entre professionnels, afin d'accompagner la personne dans son projet, selon ses besoins. En ce sens, l'équipe socio-éducative assure un rôle d'intermédiaire, fait le lien entre les personnes accompagnées et les différents partenaires et acteurs locaux, et entretient ces relations dans un but de pérenniser ce lien.

Fabrice DHUME, chercheur en Sciences sociales, affirme que « Le travail social confronte chaque professionnel, quelle que soit sa sphère d'intervention, à l'obligation de travailler avec d'autres partenaires pour pouvoir apporter une réponse qui corresponde aux problématiques plus massives et complexes. »³.

³DUMOULIN, P., DUMONT, R., BROSS, N., et MASCLÉ, G. (2003). *Op. cit.*, p.46

Dans le cadre de notre activité, l'objectif principal de notre accompagnement est accès vers le logement mais il ne peut être envisagé et travaillé que dans une démarche globale et systémique. En effet, des difficultés repérées à l'entretien d'accueil ou au cours de l'accompagnement peuvent interférer voire modifier le projet de relogement.

C'est pourquoi, nous nous appuyons sur notre réseau afin de travailler avec différents partenaires tels que :

- ✓ La C.A.F.
- ✓ La C.P.A.M.
- ✓ La M.D.S.I. (assistante sociale, PMI, service de l'ASE)
- ✓ Le C.C.A.S. que nous pouvons solliciter pour des aides financières afin de soutenir les personnes dans leur quotidien. A titre d'exemple, au cours de l'année 2021 à Abbeville, cinq aides ont été sollicitées sur divers volets (dette locative, dette énergie, aide à l'aménagement pour meubles ou électroménagers ...).
- ✓ Les bailleurs sociaux : AMSOM, SIP, SAIP, OPH, CLESENCE, ICF
- ✓ Sur la Ville d'ALBERT, les demandes de logement social doivent être également enregistrées auprès du Service Logement du CCAS de la Mairie. Une éducatrice spécialisée intervenant sur le secteur a donc rencontré l'instructrice des demandes. Cette rencontre a permis de présenter l'association APRÉMIS et son projet, de transmettre les avis motivés, amenant une connaissance approfondie des situations. Suite à cette rencontre, l'attribution de logement de type 2 pour un homme seul a pu aboutir.
- ✓ Le Conseil Départemental avec la sollicitation d'une demande FSL accès.
- ✓ Le C.I.D.F.F., avec lequel nous avons renforcé notre partenariat sur le secteur de la Picardie Maritime suite à l'accueil de deux femmes victimes de violence conjugale. Le CIDFF a sollicité des aides financières dans le cadre d'un "départ d'urgence" afin de faciliter leur accès au logement. Elles ont également été accompagnées sur le volet professionnel, psychologique et juridique.

Nous avons également travaillé avec plusieurs réseaux afin de faciliter l'insertion sociale et/ou professionnelle des personnes accueillies :

- ✓ Les associations de préventions et de santé : le Mail, la Maison de la Santé (suivi psychologique), le C.M.P. (Centre Médico Psychologique).
- ✓ Les associations caritatives : le Secours Populaire, le Secours Catholique, les Restos du Cœur. La plupart des familles bénéficient de ces aides alimentaires en raison de leurs faibles ressources. Le Secours populaire a mis en place depuis peu un espace "épicerie solidaire" qui permet aux bénéficiaires de pouvoir accéder à des produits très variés à moindre coût. Un partenariat a également été développé avec la RESSOURCERIE, « les ASTELLES » (secteur Amiénois) et l'AREP (Picardie Maritime) pour faciliter l'acquisition de mobilier aux personnes accompagnées (don ou tarif faible). La sollicitation de ces associations est en augmentation, du fait de la plus grande précarité financière des personnes accueillies.
- ✓ Les organismes liés à l'insertion professionnelle : La Mission Locale, Pole Emploi, les structures d'insertion par l'économique (la Mairie, T2A) ; ainsi que les organismes de formation présents sur les territoires (GRETA, AFEC, ISTEP...).
- ✓ M.D.P.H. (Maison Départementale de la Personne Handicapée). Nous observons une augmentation d'accompagnement dans la réalisation des demandes auprès de la MDPH. Celle-ci requiert un travail plus en lien avec cette administration.
- ✓ La diversité des actions de l'association APREMIS nous permet la mise en place d'un travail partenarial avec d'autres services de l'association. A titre d'exemple, l'action médiation-énergie nous permet d'établir des diagnostics énergétiques et/ou de proposer des conseils dans le cadre des économies d'énergie.

Le travail en partenariat permet de mutualiser les compétences des professionnels, de faire participer tous les acteurs pour le projet de la personne et de proposer un accompagnement adapté à son projet d'insertion.

Le partage d'informations, la mise en œuvre d'actions concertées permettent de nous coordonner autour du projet de la personne, et de faciliter notre intervention socio-éducative. Croiser nos regards permet d'avoir une vision globale, une meilleure compréhension des situations et peut permettre une continuité dans l'accompagnement du projet de la personne, dans le but de pérenniser ce qui a été entrepris.

Pour illustrer le travail en partenariat et/ou en réseau, nous allons présenter une situation :

En 2019, dans le cadre de l'Intermédiation Locative D.A.L.O., nous avons accueilli un couple marié avec deux enfants, âgés respectivement de 11 et 16 ans, dans un appartement de type 3 à Abbeville suite à une procédure d'expulsion dans le parc privé.

Au cours de l'accompagnement, Madame évoque de la violence économique et psychologique : elle n'a accès ni aux ressources ni aux documents administratifs. Madame, très isolée, nous relate des humiliations et du harcèlement de la part de son mari. Nous lui proposons des entretiens individuels afin de faciliter les échanges et ainsi l'orienter, selon sa demande, vers les partenaires adaptés. Dans un premier temps, elle n'a pas souhaité s'investir dans cette démarche. Mais, grâce au facteur « temps », elle a finalement accepté de rencontrer nos partenaires de la Maison Pour Tous. Cette rencontre avait pour objectif de lui présenter une action collective intitulée « Action Famille ».

Cette activité est proposée un mardi tous les 15 jours autour de la préparation et du partage d'un repas ; puis des interventions autour de la thématique « Santé/bien être ». Madame intégrera le groupe et y fera des rencontres qui seront une « réelle bouffée d'oxygène » pour elle. Elle fera également partie du projet « vacances » organisée par cette structure et partira en séjour avec ses enfants une semaine en Charentes Maritime.

Nous l'avons également informé du soutien du CIDFF (soutien juridique, psychologique et accompagnement socio-pro). C'est par cette « porte d'entrée » qu'elle acceptera, malgré ses problèmes de santé, d'être accompagnée pour réfléchir à son projet professionnel. Une référence R.S.A se mettra en place avec un travailleur social du CIDFF. Au fil du temps, Madame exprimera le souhait de se séparer de monsieur. Nous mettons alors Madame en lien avec l'association AGENA afin de l'orienter vers cette structure. Finalement, faute de disponibilité, nous l'accueillerons avec ses enfants au sein du dispositif IML Classique. Le travail partenarial mis en place nous a permis d'accompagner Madame, de façon étayée et sécurisée, dans son projet de séparation : ouverture d'un compte bancaire, aide financière du CIDFF, ouverture des droits (RSA, PF, ASF), aide à l'achat de mobilier avec l'AREP, déménagement avec le soutien de la Maison pour Tous...

Nous terminerons cette partie, avec une autre forme de partenariat tout aussi important pour l'insertion sociale des familles que celui en lien avec les objectifs de relogements.

En effet, nous proposons un accès à la culture musicale. De nombreuses sociétés de production se sont montrées à l'écoute de notre projet, et nous permettent régulièrement (moins en 2021 à cause de la situation sanitaire), de participer à des concerts. Ces soirées sont proposées aux personnes accompagnées sur nos différents dispositifs (IML, LT et CHRS). Par ailleurs, les équipes du Cirque Arlette GRUSS ont permis à 10 personnes accompagnées de se rendre à une représentation en Novembre 2021. Vous retrouverez ce projet page 5 du Rapport d'Activité.

1.5 – Présence de bénévoles et leur participation :

Pas d'action avec des bénévoles au sein du dispositif IML.

Avant la pandémie, une réflexion était menée sur la mise en place de la pair-aidance. Nous espérons pouvoir la poursuivre en 2022.

L'intermédiation Locative D.A.L.O. (Droit au Logement Opposable)

Au 31/12/2021, le parc de logements de l'IML DALO était de **3 logements** attribués par les bailleurs suivant :

- OPH d'Amiens : 1 à Amiens
- Baie de Somme Habitat : 2 à Abbeville

Ce dispositif a pris fin en 2020.

Au 31 décembre 2021, nous sommes dans l'attente du glissement de bail pour 2 ménages.

Un ménage s'est séparé et Monsieur s'est maintenu dans le logement. Les difficultés rencontrées avec monsieur et sa non-adhésion vont nous amener à enclencher une procédure de fin d'accompagnement et d'expulsion en cas de refus de quitter le logement.

Définition du public accueilli

Les personnes accompagnées au sein de ce dispositif sont orientées par la commission DALO (Droit au Logement Opposable) à la suite d'une procédure d'expulsion du parc privé.

Un bailleur est alors désigné par la commission pour l'attribution d'un logement dans les 3 mois suivant la décision.

La condition imposée par la commission pour que le relogement soit effectif est que la famille accepte l'accompagnement proposé dans le cadre de l'IML.

Les familles sont reçues en entretien afin de leur expliquer le dispositif et recueillir ou non leur accord à l'accompagnement proposé. Sachant que tout refus entraîne l'annulation de la demande DALO.

En cas d'accord de la famille, l'accompagnement se met en place ainsi qu'un travail en lien avec le bailleur désigné.

Le logement proposé est d'abord loué par l'association. La famille en est sous-locataire.

Le glissement du bail ne sera effectif que lorsque la situation sociale et budgétaire du ménage sera stabilisée.

***Pôle Hébergement et Logement Accompagné
(P.H.L.A.)***

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

des Pensions de famille

***« Hélène Lockert » à Amiens
et
« La Roselière » à Abbeville***

Antenne Grand Amiénois

21 rue Sully
80000 AMIENS

Tél. : 03 75 00 72 60

service-hebergementamiens@apremis.fr

Antenne Picardie Maritime

25 bis rue Mautort
80100 ABBEVILLE

Tél. : 03 22 23 24 46

servicehebergementabbeyville@apremis.fr

D. Les Pensions de Familles d'Amiens et d'Abbeville

Depuis 2003, l'association APRÉMIS gère une Pension de famille de 34 logements individuels, située Rue Hélène Lockert et Rue Pinsonnat à Amiens.

Depuis avril 2017, une deuxième Pension de famille de 16 logements individuels a ouvert ses portes au sein de l'association rue Général Maczek à Abbeville. Depuis 2020, 4 autres logements provenant de la résidence sociale sont venus enrichir la structure ; ce qui porte à 20 le nombre de logement dédiés. Après consultation des résidents, le C.V.S a retenu, parmi plusieurs noms, celui de « La Roselière » pour identifier la pension de famille d'Abbeville. Ce nom a été validé par le Conseil d'Administration en octobre 2018.

Définition du public accueilli

La circulaire de 2002 (Circulaire D.G.A.S/S.D.A n°2002-595 du 10 décembre 2002) fait de la Pension de famille « une structure destinée à l'accueil de personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire ». Le type de public accueilli et sa logique de logement durable la distinguent donc des résidences sociales, des C.H.R.S et des structures médicales spécialisées. Elle offre un logement et un cadre de vie stable et sécurisant.

Les deux Pensions de famille de l'association Aprémis ont pour vocation l'accueil de personnes en grande exclusions, fortement désocialisées, soit isolées ou en couple sans enfant.

Les orientations

Le SIAO prend en compte l'ensemble des demandes d'hébergement vers le dispositif le plus adapté au besoin de la personne, en lien avec les textes législatifs. L'orientation se fait sur la place qui répond au mieux au besoin d'accompagnement du ménage en demande. Il est également possible de faire des demandes de réorientations, pour le public déjà accueilli, vers un dispositif plus adapté, toujours en lien avec les textes législatifs.

Le SIAO pré-positionne les ménages en leur attribuant une place indépendamment de la disponibilité, afin que la demande soit mise en attente. C'est pourquoi, il nous est impossible de quantifier le nombre de ménage orienté vers notre association en lien avec nos places d'hébergements/logements vacants. L'orientation est effectuée vers un dispositif et non vers un établissement particulier.

Le SIAO oriente un ménage en attente vers notre association dès que nous déclarons un logement disponible au sein du logiciel S.I.S.I.A.O. Dès lors, nous avons 5 jours pour accueillir le ménage après s'être assuré que la situation correspond bien au dispositif.

Annexe 3 : INDICATEURS DU BILAN QUANTITATIF ET QUALITATIF

Pensions de famille

A - Indicateurs quantitatifs :

I – Public présent au 31 décembre 2021 : 53 ménages (59 personnes)

1.1 – Composition des ménages :

Typologie	Nombre de ménages	Nombre d'enfants
Femme seule	14	/
Homme seul	33	/
Couple sans enfant	5	/
Femme avec enfant(s)	1	1
Homme avec enfant(s)		
Couple avec enfant(s)		
Total :	53	1

Observations :

La pension de famille Abbeville accueille majoritairement des hommes seuls. Cela peut être difficile pour des femmes de vivre dans ce type d'environnement en fonction de leur histoire de vie et de leur problématique.

La pension de famille d'Amiens accueille 22 hommes et 14 femmes. Pour des raisons de sécurité aucune femme n'est logée rue Pinsonnat.

A Amiens,

La personne identifiée comme étant « enfant » est une jeune femme de 31 ans, accueillie avec sa mère depuis septembre 2009

1.2 – Age des adultes :

(Les enfants adultes ne doivent pas être pris en compte dans le tableau, ils peuvent faire l'objet d'une observation)

Tranches d'âges	Nombre
18 – 24 ans	0
25 – 39 ans	
40 – 59 ans	31
60 et plus	27
Total :	58

Observations :

A la Pension de famille d'Abbeville, la moyenne d'âge est de 58 ans, alors qu'à Amiens, elle est de 62 ans.

Les personnes âgées de 60 ans et plus sont plus nombreuses à Amiens, ce qui peut s'expliquer par l'histoire de la Pension de famille Hélène Lockert

1.3 – Ressources : (1 ressource par ménage)

Nature des revenus	Nombre
RSA	18
AAH	12
Pension d'invalidité	4
Retraite	11
Allocation chômage	8
Salaire CDI	0
Salaire CDD	0
Autres (à préciser)	0
Total :	53

Observations :

La majorité des personnes accueillies perçoivent (à leur entrée) soit du RSA, de l'AAH ou une retraite.

A Amiens, une personne travaille en Contrat Aidé, une autre est en formation et une troisième en ESAT (la jeune femme de 31 ans accompagnant sa mère).

A Abbeville, deux bénéficiaires du RSA perçoivent désormais de l'A.A.H et deux autres sont passés de l'A.S.S à une pension de retraite.

Le peu de ménages en activité salariée montre la précarité des personnes accueillies dans nos pensions de famille.

1.4 – Problématiques rencontrées par les résidents :

Problématique (plusieurs réponses possibles par ménage)	Nombre
Rupture familiale	3
Situation de grand isolement, errance	

Observations : A Abbeville comme à Amiens, les ménages ont tous connu des ruptures (conjugales, familiales, logement..) associées à des problèmes de santé et/ou des problèmes budgétaires et administratifs (avec ou sans dossier de surendettement).

A Abbeville, sur 20 ménages présents, 11 ont une mesure de curatelle renforcée, 1 a une mesure de tutelle, 1 a une mesure de MASP avec gestion qui va évoluer vers une curatelle renforcée. Sur les 7 autres, 4 ménages rencontrent des difficultés mais ne nécessitant pas de mesure d'aide budgétaire à ce jour. Ces chiffres mettent en évidence la nécessité d'une protection pour un public très fragilisé.

A Amiens, sur les 33 ménages présents,

11 sont sous curatelle, 1 est sous tutelle et 3 bénéficient d'un accompagnement budgétaire.

13 ménages sont en rupture familiale, le seul lien social qu'ils ont est la pension. 2 personnes étaient en situation d'errance à leur arrivée. 5 personnes sont en situation de surendettement.

Sur les 28 personnes qui ont des problèmes de santé, 11 perçoivent l'AAH, les autres perçoivent soit le RSA, soit une pension de retraite. Certaines personnes rencontrent également des problèmes d'addiction.

Licenciement / Situation par rapport à l'emploi	
Surendettement	
Accident du travail / handicap	
Problème de santé (addictions, psychiques, ...)	
Autres (à préciser)	50

18 sortant d'un dispositif d'hébergement,
3 ruptures conjugales avec violence,
2 environnement dangereux,
4 ruptures solidarités,
2 sortant d'établissement pénitentiaire
10 logements insalubres,
10 expulsion/fin bail
1 sortant d'un établissement de soins

1.5 – Situation avant l'admission en pension de famille / résidence accueil :

Situation	Nombre	Observations :
		<u>A Abbeville</u> , parmi les 10 ménages sortant d'une structure d'hébergement, 6 étaient en logement temporaire APREMIS, 3 en accueil d'urgence UDAUS au Foyer La Salamandre et 1 en logement CHRS APAP. 3 ménages ont connu une procédure d'expulsion (2 dans le parc public et 1 dans le parc privé.). Ces ménages ont rencontré des antécédents d'impayés locatifs et dégradation de logement, des problèmes de santé (addictions, problèmes psychiatriques, isolement..) rendant impossible l'accès à un logement autonome.
Rue	1	<u>A Amiens</u> , 6 personnes étaient hébergées dans des logements insalubres, 2 en logements précaires, 19 sortaient de structures d'hébergement, 1 personne étaient à la rue, 1 sortait d'un établissement pénitentiaire, 1 personne a été expulsée, 1 autre a rendu son logement, 1 autre l'a vendu et enfin un dernier a quitté le domicile familial. Nous remarquons que pour la plupart, il est difficile d'habiter leur logement et de l'investir. Nous devons régulièrement leur rappeler les droits et les devoirs du locataire.
Hébergement (Urgence, Stabilisation, Insertion)	24	
Logement adapté (autre PF, RS, ...)		
IML		
Logement social		
Logement auprès bailleur privé		
Autres (à préciser)	10	18 logements personnels/conjugal sans précision du bailleur 5 hébergements par un tiers, 1 logement inadapté, 2 domicile parentale, 1 établissement de santé, 1 établissement pénitentiaire

1.6 – Durée de présence :

Durée de présence	Nombre
Moins d'un an	5
de 1 à 3 ans	11
Plus de 3 ans	37

Observations :

A Abbeville, la durée moyenne de séjour est de 35,5 mois. Ceci s'explique car une majorité de résidents présents depuis l'ouverture de la pension de famille en 2017. Un projet d'accès au logement autonome pour ces ménages n'est pas réalisable et aucune structure n'est adaptée à leur problématique. La pension de famille reste donc le dispositif le plus adapté à leur situation.

A Amiens, la pension a ouvert en 1999, le projet était d'accueillir des personnes en situation précaires, ne pouvant intégrer aucun autre dispositif. L'accueil en pension alors devenait un logement pérenne. Désormais, la notion de relogement fait partie intégrante des missions, le public accueilli est différent.

II – Les entrées au cours de l'année 2021 : 6 ménages (7 personnes)

2.1 – Composition des ménages :

Typologie	Nombre de ménages	Nombre d'enfants
Femme seule		/
Homme seul	5	/
Couple sans enfant	1	/
Femme avec enfant(s)		
Homme avec enfant(s)		

Observations :

A Amiens, les 4 ménages accueillis sont des hommes seuls, parmi eux 3 sortaient de structure d'hébergement (2 avec suivi socio-judiciaire) et 1 venait de la rue mais sous mesure de protection. 3 personnes sont en obligation de soins avec l'Association Le Mail et ou le Sésame. Toutes les entrées sont orientées par le SIAO.

A Abbeville, les 2 accueils (un couple et un homme seul) ont un parcours de vie complexe.

Le couple, tous deux sous mesure de curatelle et bénéficient de l'A.A.H Ils occupaient un logement avec un accompagnement CHRS dont le projet de glissement de bail n'a pu aboutir en raison d'importants problèmes de comportement (violences intraconjugales, addictions et environnement amical néfaste).

L'homme seul a connu une période d'incarcération de 8 ans dans un autre département. Après un hébergement compliqué chez sa sœur, il avait besoin d'un logement. Il cumule des problèmes de santé qui entravent ses démarches de recherche d'emploi, et des difficultés dans la gestion

Couple avec enfant(s)		
Total :	6	0

administrative et budgétaire. Il est suivi par le SPIP avec une obligation de suivi psychiatrique. Son histoire de vie met un frein à l'instauration d'une relation de confiance dans l'accompagnement.

2.2 – Age des adultes :

(Les enfants adultes ne doivent pas être pris en compte dans le tableau, ils peuvent faire l'objet d'une observation)

Tranches d'âges	Nombre
18 – 24 ans	
25 – 39 ans	
40 – 59 ans	6
60 et plus	1
Total :	7

Observations :

Les commissions SIAO, nous orientent sur Amiens des profils âgés de 40 à 50 ans

2.3 – Ressources : 1 ressource par ménage

Nature des revenus	Nombre
RSA	3
AAH	2
Pension d'invalidité	
Retraite	
Allocation chômage	1
Salaire CDI	
Salaire CDD	
Autres (à préciser)	
Total :	6

Observations :

A Abbeville, les 2 ménages accueillis rencontrent des problèmes de santé (addiction, problèmes psychiatriques, affection de longue durée) qui amènent à une incapacité à investir un projet d'accès à l'emploi. Pour le couple, ils bénéficient tous deux de l'A.A.H. Quant à l'homme isolé bénéficiaire du RSA à l'entrée vient d'obtenir une reconnaissance MDPH et va percevoir l'A.A.H. Ses problèmes de santé sont un frein à la recherche d'un emploi à ce jour.

A Amiens, 2 personnes sont au RSA à l'entrée, 1 à l'ASS avec un complément RSA dans l'attente de la réponse de sa demande d'AAH, la dernière touche l'AAH.

Les ménages accueillis en 2021 étaient tous suivis par un travailleur social, leurs droits aux ressources étaient donc déjà ouverts

2.4 – Problématiques rencontrées par les résidents :

Problématique (plusieurs réponses possibles par ménage)	Nombre
Rupture familiale	
Situation de grand isolement, errance	1
Licenciement / Situation par rapport à l'emploi	
Surendettement	
Accident du travail / handicap	
Problème de santé (addictions, psychiques, ...)	
Autres (à préciser)	5

Observations :

A Abbeville, les 2 ménages sont en situation d'isolement ne pouvant pas s'appuyer sur leur famille étant elle-même en situation de précarité.

A Amiens, 1 personne sortait d'un établissement pénitentiaire, l'entrée en pension de famille lui permet de se réinsérer à son rythme.

Pour une des 2 personnes en situation d'errance, ses problématiques étant nombreuses et lourdes, l'hébergement en famille ne pouvait perdurer.

Pour le dernier, hébergé jusqu'alors en logement temporaire, il avait besoin d'un accompagnement plus soutenu et sans durée de prise en charge.

La pension de famille permet à ces personnes isolées de créer du lien.

2 sortant établissement pénitentiaire,
2 sortant d'hébergement,
1 rupture solidarité

2.5 – Situation avant l'admission en pension de famille / résidence accueil :

Situation	Nombre
Rue	2
Hébergement (Urgence, Stabilisation, Insertion)	2
Logement adapté (autre PF, RS, ...)	
IML	
Logement social	
Logement auprès bailleur privé	
Autres (à préciser)	2

Observations :

(A Abbeville comme à Amiens, les ménages concernés ont été évoqués 2.4.)

sortant établissement pénitentiaire,

III – Les sorties au cours de l’année 2021 : 8 ménages (8 personnes)

3.1 – Composition des ménages :

Typologie	Nombre de ménages	Nombre d'enfants
Femme seule	2	/
Homme seul	6	/
Couple sans enfant		/
Femme avec enfant(s)		
Homme avec enfant(s)		
Couple avec enfant(s)		
Total :	8	

Observations :

Sur Amiens, au sein d'un couple Monsieur est décédé et Madame est accueillie en EHPAD en janvier 2022. Pour le second couple, l'homme est décédé, Madame est restée dans le logement
A Abbeville, il s'agit d'un homme seul qui, par suite du décès de sa concubine, a souhaité quitter la pension pour se rapprocher de sa famille.

3.2 – Age des adultes :

(Les enfants adultes ne doivent pas être pris en compte dans le tableau, ils peuvent faire l'objet d'une observation)

Tranches d'âges	Nombre
18 – 24 ans	
25 – 39 ans	
40 – 59 ans	3
60 et plus	5
Total :	8

Observations :

A Amiens, 3 sorties font suite à des décès conséquence à des consommations excessives de produits addictifs et une absence de volonté de se soigner, soit par résignation, soit par déni.

3.3 – Durée de présence :

Durée de présence	Nombre
Moins d'un an	1
de 1 à 3 ans	2
Plus de 3 ans	5

Observations :

3.4 - Destination des ménages en sortie :

Destination des ménages en Sortie :	Nombre
Hébergement (à préciser HU, Stab, CHRS, ALT, ...)	
Autre logement accompagné (autre PF, RS, IML ... à préciser)	1
Logement autonome auprès d'un bailleur social	
Logement autonome auprès d'un bailleur privé	
Maison de retraite	1
Autres (à préciser)	6

Observations :

A Abbeville, l'homme seul a quitté la pension ne pouvant plus y vivre suite au décès de sa concubine. La pension lui a permis de stabiliser sa situation budgétaire et administrative. Il a adhéré à la mesure d'accompagnement contrairement à sa précédente prise en charge au sein d'un logement temporaire. Une réorientation et un accueil au sein d'un logement IML a pu se concrétiser et a permis à Monsieur de se rapprocher de sa famille tout en continuant à être accompagné sur le nouveau territoire demandé ; avant d'envisager un accès au logement autonome.

en IML

A Amiens, une personne a été orientée en maison de retraite, en raison de son grand âge et face à son incapacité à vivre seule après le décès de son mari.

Une personne est décédée après un mois de prise en charge. L'hébergement et l'accompagnement en pension de famille n'ont pu lui être bénéfiques. Cette personne était fort abimée par ses additions et son errance.

Pour 3 autres décès, nous avons été en soutien auprès des familles dans l'organisation des funérailles.

Le dernier est décédé dans un établissement post soins hors Amiens. Monsieur n'ayant aucune famille et n'étant pas sous mesure de protection, nous avons dû gérer toutes les démarches.

Décès

Y a-t-il eu des exclusions de la structure ? **NON**

Si oui, motifs :

Vers quelle destination ?

B - Indicateurs qualitatifs :

1.1 – Le projet social de la pension de famille / résidence accueil :

A-t-il subi des modifications ? **NON**

1.2 – Circuit d'orientation :

Service ou structure orienteur : **S.I.A.O.**

Le SIAO prend en compte l'ensemble des demandes d'hébergement vers le dispositif le plus adapté au besoin de la personne, en lien avec les textes législatifs. L'orientation se fait sur la place qui répond au mieux au besoin d'accompagnement du ménage en demande. Il est également possible de faire des demandes de réorientations, pour le public déjà accueilli, vers un dispositif plus adapté, toujours en lien avec les textes législatifs. Le SIAO pré-positionne les ménages en leur attribuant une place indépendamment de la disponibilité, afin que la demande soit mise en attente. C'est pourquoi, il nous est impossible de quantifier le nombre de ménage orienté vers notre association en lien avec nos places d'hébergements/logements vacants. L'orientation est effectuée vers un dispositif et non vers un établissement particulier.

Il oriente ensuite un ménage en attente vers notre association dès que nous déclarons un logement disponible au sein du logiciel S.I.S.I.A.O. Dès lors, nous avons 5 jours pour accueillir le ménage après s'être assuré que la situation correspond bien au dispositif.

Places vacantes : **1 logement vacant au 31/12/2021**

Liste d'attente (nombre de ménage en attente) : **nous n'avons pas connaissance du nombre de ménage en attente dans la mesure où la responsabilité de la gestion des listes d'attente est assurée par le SIAO**

1.3 – Organisation de la vie des résidents :

(Animation des espaces et des temps communs : repas collectifs, ateliers, activités,...)

Réduits ou stoppés en raison du contexte sanitaire

Cette année encore la COVID a eu un fort impact sur la vie quotidienne des Pensions de Famille. En effet, les repas collectifs, les ateliers et activités ont dû être suspendus pendant une longue période pour risque de contamination. Le choix que nous avons fait de maintenir des temps de présence a permis de préserver le lien avec les résidents et de parer à toute urgence.

Au sein des pensions de familles, cette longue période de restrictions, liée au contexte sanitaire, a amplifié un sentiment d'isolement exprimé par les résidents. Face à cette situation, nous avons pu remarquer une augmentation des conduites addictives qui ont pu être engendrées par l'ennui et au stress.

Nous avons essayé de remédier à cela en faisant des entretiens téléphoniques, en allant à leur rencontre à la porte de leur domicile et en organisant des temps café dans la rue en respectant les gestes barrières.

Avec la levée des restrictions, nous avons pu reprendre les temps collectifs à la Maison d'hôte, toujours en étant très attentifs aux gestes barrières et avec un nombre de participants réduits.

Cependant, le comportement des résidents face à cette « réouverture » a été différent sur les deux sites :

A Abbeville : Certains résidents nous ont confiés qu'ils n'avaient plus envie de sortir de chez eux. Nous essayons de les redynamiser et de les aider à participer de nouveau à la vie collective. Pour certains c'est encore très difficile de s'ouvrir à l'extérieur après cette période sans activité.

A Amiens : les résidents ont surinvesti la reprise des activités proposées. Il a fallu alors canaliser leurs demandes.

Accompagnement au quotidien

Ainsi, le temps d'accueil proposé tous les matins aux résidents a dû être revu afin de protéger chacun. Ce temps important de partage, de discussions, fréquemment alimentées par la soirée de chacun ou par les sujets abordés dans le Courrier Picard et où chacun peut lire le journal et boire un café, a été fermé pendant plusieurs mois. Ce qui a été très mal vécu par certains. Nous nous sommes donc adaptés afin de maintenir, dans la mesure du possible, des temps d'accueil sous d'autres formes, les plus conviviaux possibles. Laissant ainsi à chacun la possibilité d'être entendu.

En fonction de l'évolution des mesures gouvernementales et dans le respect des gestes barrières, nous avons connu différentes organisations pour les temps d'accueil :

- En individuel et sans consommation de café. La pension étant alors fermée aux actions collectives
- Dans un extérieur adapté avec ou sans masque, autour d'un café et du journal.
- Ouverture de la pension à 10 personnes à tour de rôle avec masques et possibilité de consommer une boisson.
- Ouverture aux activités collectives et repas avec nombres de participants réduits et règles renforcées lors des préparations aux repas

Pour favoriser un temps réduit en groupe dans le respect des gestes barrières, les résidents de la Pension de famille « La Roselière » à Abbeville, ont proposé de mettre en place des horaires précis pour le temps café chaque jour. Cette organisation leur a permis d'avoir un repère pour venir à la maison d'hôtes. Cette décision émanant de leur propre initiative a permis une adhésion plus large face à ces nombreuses contraintes vécues depuis plusieurs mois.

A Abbeville, les hôtes doivent gérer l'organisation des lessives des résidents. En effet, à défaut de ne pas pouvoir installer une machine chez eux, nous mettons à la disposition des résidents un espace « laverie », avec deux machines à laver et un sèche-linge. Une inscription est nécessaire pour que l'organisation soit efficace. Les résidents n'ayant pas accès à ce local, une des deux hôtes doit systématiquement être présente.

L'accompagnement courses a également dû être réorganisé en deux groupes afin de limiter les contacts pendant le transport. Cet accompagnement est un temps important dans le quotidien des résidents. En effet, au-delà de l'aspect de la nécessité alimentaire et dans l'autonomie de sa réalisation, ce temps est pour certains le seul moment durant lequel ils vont vers l'extérieur. Ce temps peut donc être vu comme une médiation pour maintenir le lien des personnes accompagnées avec la société avant d'amorcer une inclusion plus efficiente dans leur environnement. Cette organisation implique la rotation entre deux groupes d'autonomies différentes. L'un étant composé de personnes autonomes dans leur déplacement au sein du supermarché et dans la gestion de leur liste de courses. L'autre étant composé de personnes ayant besoin d'une aide physique pour leurs déplacements (monter et descendre dans le véhicule, au sein du supermarché), spatio-temporel, ou encore pour le paiement des achats. A Amiens, un partenariat avec le supermarché permet le soutien d'une résidente par une de leur accompagnatrice salariée. Cette organisation nous permet d'assurer l'accompagnement d'une résidente qui est désorientée dans le magasin, elle prépare sa liste en amont et nous la guide, tout en faisant les courses pour le repas de la pension.

Au fil des mois, nous remarquons une dégradation de l'état de santé des personnes accompagnées. Ce constat peut s'expliquer par différents facteurs tels que le vieillissement, la maladie ou encore l'augmentation des comportements à risques (addiction) qui peut être une conséquence de la crise sanitaire (isolement, climat anxiogène). L'accompagnement en courses, tout comme tout accompagnement lié aux gestes de la vie quotidienne, risque de prendre un temps plus important dans la vie de la pension de famille.

Repas collectifs :

Le traditionnel repas du jeudi a également été adapté aux consignes sanitaires. Il a soit été annulé soit limité à 10 personnes (jauge indicative des maisons d'hôtes) ; en instaurant un dispositif « d'inscription ».

La salle a dû être agencée afin de respecter les distanciations.

Les menus ont également été choisis de façon à ce qu'il y ait le moins de préparation collective possible.

En fonction de la situation, il nous est arrivé de servir certaines personnes à leur domicile. Cela a permis de maintenir le lien, notamment avec les plus fragiles.

Ateliers / Activités :

Les ateliers, suspendus pendant ces derniers mois du fait des restrictions sanitaires, ont pu reprendre doucement en étant aménagés afin de respecter les gestes barrières et assurer la sécurité de tous.

Ces ateliers sont à la libre participation des résidents. Cependant, s'ils décident de s'engager dans un atelier, il leur ait demandé de s'y investir régulièrement.

A la Pension de famille « Hélène Lockert »

Nous avons animé des ateliers en interne :

Atelier déco de Noël, les ateliers ART'S, les ateliers Cocotes et l'atelier lecture-écriture avec Thierry M.

D'autres ateliers ont été organisés en collaboration avec des partenaires :

Avec La Maison du Colonel : un atelier correspondance, fabrication de carte en papier mâché, atelier poésie avec Sébastien K

Avec la compagnie Carapate : théâtre d'objets avec Titi Mendès

Ces ateliers permettent de maintenir le lien entre les résidents. Ils ont des vertues occupationnelles, qui évitent l'isolement, mais également éducatives, en permettant à chacun de s'exprimer de façon libre et ludique.

A la pension de famille « La Roselière »

Un atelier Art String (l'art d'agencer un morceau de ficelle colorée entre des points pour former des motifs) a été proposé cette année au cours duquel des tableaux ont été créés. Cet atelier a permis de s'investir dans une activité manuelle qui a duré plusieurs séances. Il a permis la reprise des activités manuelles en groupe à la maison d'hôte, de recréer du lien et une entraide entre eux. Il a également aidé certains résidents à réfléchir sur l'investissement de leur logement.

Nous constatons une augmentation des problématiques liées à la santé (diabète, dépression, troubles du sommeil, troubles psychiatriques...) pour lesquels des suivis médicaux sont ou vont être mis en place ainsi qu'une dégradation, voire une absence, d'estime et de confiance en soi. Suite à ce constat, en fin d'année, un nouveau projet concernant la sophrologie s'est mis en place pour débuter en 2022. Cette atelier a été présenté et expliqué par l'intervenante sophrologue certifiée. Ces séances ont pour but de renforcer la concentration, diminuer le stress, améliorer le sommeil, aider à gérer ses émotions et apprendre des gestes du quotidien pour aller vers un mieux-vivre. Un groupe de 10 personnes pourra y participer.

Des activités sont également organisées sans intervenant extérieur telles que, à titre d'exemple, les jeux de société qui sont très appréciés par les résidents.

Ce sont des activités qui permettent de se rassembler. Certains résidents sont considérés comme des piliers, tandis que d'autres se succèdent pour les accompagner tout au long de l'après-midi. Malheureusement, nous n'avons pas pu maintenir de manière régulière ces temps conviviaux très recherchés.

Pour les futures activités de 2022, nous avons le projet d'installer un ordinateur et une imprimante à disposition des résidents au sein de la Maison d'Hôte.

Ce projet s'inscrirait dans la continuité des ateliers informatiques déjà réalisés dans le passé par certains résidents à la Maison pour Tous avec l'objectif de lutter contre la fracture numérique, de favoriser l'inclusion numérique de notre public et de faire face à la dématérialisation des services publics.

Ainsi, cela permettra à tous de disposer d'un accès à un outil informatique et à internet.

De plus, cette activité favorisera la mise en pratique des acquis de certains et formera ceux qui ont des difficultés avec ces outils. Et cela permettra surtout d'accroître leur autonomie pour certaines démarches.

La semaine des pensions de famille :

Du 4 au 8 octobre 2021, s'est tenue la semaine nationale des Pensions de Famille. Une semaine organisée pour prendre toute la mesure de l'utilité sociale de cette solution de logement et de l'intérêt de la développer.

Nous avons présenté, avec quelques résidents, la vie en Pension de Famille et les activités réalisées. Afin d'illustrer le quotidien des pensionnaires, nous avons présenté aux collègues des autres dispositifs dans les locaux de l'APRÉMIS des panneaux photos relatant les diverses activités et sorties de l'année ainsi que des dessous de plats réalisés au cours des ateliers. Les résidents ont pu partager et témoigner sur leur parcours de vie et leur investissement au sein des structures.

Pour conclure la semaine, nous avons invité les partenaires de l'APRÉMIS sur le site de la Pension Hélène Lockert, afin de leur faire découvrir les lieux. La spécificité étant d'être implantée dans une impasse, composée de maisons individuelles et d'une maison d'hôtes. Les résidents ont accueilli les participants et leur ont lu des textes travaillés en atelier expression.

Les sorties :

La journée pêche annuelle à Canaples, commune aux deux pensions de famille, a été maintenue en septembre. C'est l'occasion pour les résidents d'échanger et de créer du lien à l'extérieur.

A Amiens, nous nous sommes rendus au salon du livre de Gamaches, les résidents ont pu profiter des différentes activités proposées. Ils ont également lu en public les textes travaillés avec Thierry M dans ses ateliers lecture-écriture. Tout comme ils ont pu lire leur production poétique réalisée avec Sébastien K à la Maison du Colonel, lors d'une soirée concert. Cet été nous avons organisé plusieurs sorties. La réservation d'un second véhicule 9 places a été nécessaire afin qu'un maximum de résidents puisse participer : Quend, Fort-Mahon, Long, Saint-Valery, Pont de Metz

Dans le cadre de notre partenariat avec le centre social, nous avons fait fonction d'encadrant lors de la sortie à Versailles et au Zoo de Thoiry.

Afin que ceux qui ne peuvent pas participer aux sorties pour des raisons de santé, puissent également bénéficier d'un temps privilégié, la Pension de famille Hélène Lockert a organisé un barbecue.

Le repas de Noël, qui s'organise d'habitude à la Maison d'hôte avec l'aide des résidents, s'est déroulé cette année au restaurant. Beaucoup de personnes y ont participé.

A Abbeville, il convient de noter que la crise sanitaire a freiné les sorties de l'été. En effet, en raison de l'augmentation des dépressions, alcoolisations, problèmes de santé et des problèmes de voisinage à recadrer, nous avons été monopolisés par les accompagnements individuels et la gestion du collectif. Le groupe

« noyau » de la Pension qui participe vivement aux sorties de l'été a été accablé par l'arrêt des activités et les problèmes de comportements au sein de la Pension. Nous espérons pour cette année redynamiser ces sorties.

Cependant des sorties au restaurant pour fêter Noël et l'ouverture des terrasses sont toujours appréciées par beaucoup de résidents, ainsi que les barbecues.

1.4 – Organisation des liens avec l'environnement local :

(Ouverture des résidents au tissu social de proximité : mairies, services sociaux et sanitaires, équipements publics, structures d'animations et de loisirs, voisinage de la pension...)

Travail en partenariat avec les différents intervenants de droit commun auprès des ménages

A Amiens, afin que le maximum de personnes puisse participer aux sorties organisées par le centre social, l'Aprémis a pris une adhésion, ce qui permet aux résidents de ne payer que leur voyage.

Lors d'une réunion organisationnelle pour la fête de quartier au centre social, nous avons rencontré la présidente du comité de quartier, qui a créé un poulailler au milieu des nouvelles constructions. Elle permet aux habitants de venir s'en occuper, de le décorer et propose diverses animations aux enfants. Nous sommes allés le visiter avec des résidents et nous avons mis en place un atelier « Cocotes en papiers ». Nous lui avons remis nos productions afin qu'elle continue d'agréments le lieu ou qu'elle s'en serve comme marionnette dans la lecture de ses contes. Les résidents ont apprécié cet atelier.

Lors du dernier trimestre 2020 et jusqu'à l'été 2021, les résidents ont pu correspondre avec des habitants du quartier, grâce à l'initiative de trois jeunes filles en service civique à la Maison du Colonel. Ces dernières ont aidé nos résidents dans l'écriture de leur correspondance de façon individuelle et elles se sont chargées de la distribution des courriers.

Un atelier collectif de création de cartes en papier mâché a fait suite, lorsque la pension a pu ouvrir de nouveau.

A Abbeville, aucune action n'a été malheureusement réalisée avec les partenaires abbeillois. Le contexte sanitaire, l'isolement des ménages n'ayant aucune demande et la dégradation de certaines situations individuelles (qui a nécessité une présence régulière et un accompagnement individualisé plus soutenu) expliquent ce constat. Cependant, nous avons récemment pris un contact avec l'association GEM L'INTERLUDE à Abbeville pour répondre à des demandes récentes de ménages à participer à des activités extérieures de la pension ; ce qui nous semble positif et révélateur d'un mieux-être.

1.5 – Participation des résidents à l'organisation de la pension / résidence :

(Conseil de concertation et comité des résidents, Initiative, Proposition ...)

Avant la pandémie et les contraintes sanitaires, le CVS de la pension d'Amiens était très actif. Les réunions régulières permettaient aux résidents d'exprimer leurs attentes et de prendre part à la réalisation de projets.

A Amiens, il ne fut pas possible de réunir le CVS élu en 2020. La seule instance de concertation cette année fut la réunion mensuelle ; au cours de laquelle nous avons pu établir avec les résidents le planning du mois et consulter la boîte à idées. Nous en avons organisé six.

A Abbeville, les réunions mensuelles ont repris à partir de septembre 2021. Le comité de résidents n'a pu se réunir cette année. Nous devons procéder à de nouvelles élections en 2022 et redynamiser et faire vivre cette instance.

Nous avons participé aux 10 ans du CRPA (Conseil Régional des Personnes Accompagnées) qui a eu lieu à Arras le 17 décembre 2021 avec la présence de quatre locataires et du couple d'hôte. Cette journée a permis de découvrir les nouveaux représentants du CRPA qui peuvent venir à la rencontre des personnes accueillies et

accompagnées dans les structures et faire remonter leurs paroles auprès des instances. Nous avons pu assister à la représentation de la compagnie théâtrale « la belle histoire » et débattre sur les missions du CRPA.

Notre objectif étant de faire appel aux représentants du CRPA sur le territoire d'Abbeville cette année et peut être faire émerger des souhaits de se présenter aux prochaines élections du comité de résidents de la pension, voire du CRPA.

1.6 – Hôte / Couple d'hôtes :

Nombre : 2 (par site)

Missions :

(animation et régulation de la vie quotidienne, relations entre les résidents, liens avec les services orienteurs et sociaux de proximité, liens avec environnement local, taches de gestion locative,)

Le binôme d'hôtes est composé à Amiens de deux Educatrices Spécialisées et à Abbeville d'une Conseillère en Economie Sociale et Familiale et d'une Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale. Leur rôle est d'assurer une présence quotidienne, indispensable, auprès des résidents ainsi que d'assurer leur accompagnement social dédié à ce dispositif. Cet accompagnement de proximité est basé sur l'écoute et la relation éducative afin d'instaurer la relation de confiance. Les hôtes sont en charge de l'accompagnement social individuel dédié au travail dans et vers le logement et sont garants du règlement de fonctionnement, de l'animation, de la gestion des activités collectives. Le binôme permet également de maintenir ou de restaurer le lien avec la famille, lorsque cela est possible.

En 2021, les restrictions sanitaires ont modifié notre façon d'accompagner les résidents dans nos pensions de famille, constituées de maisons individuelles. L'absence répétée de temps collectifs dans la maison d'hôte, qui permettaient de préserver les liens entre les résidents, a engendré beaucoup de stress. Les personnes se sont beaucoup ennuyées. L'inoccupation a accentué les problèmes de santé, physique et moral, et a favorisé la consommation d'alcool de certains, ce qui a provoqué des problèmes de comportement. Nous avons dû nous adapter, réaliser de nombreuses visites à domicile et rester très disponibles par téléphone.

A Amiens, nous avons fait le choix de travailler essentiellement en présentiel, en alternance, afin de préserver le lien avec chacun.

Les missions des hôtes sont très variées et diverses en fonction de la situation individuelle. Une de ces missions est de permettre aux résidents d'accéder aux soins.

En 2021, pour trois d'entre-eux, une intervention chirurgicale fut nécessaire. Un accompagnement conséquent, au vu de la gravité et de la complexité des soins a dû être mis en place. Nous avons dû accompagner les personnes à leurs différents rendez-vous médicaux avant les opérations, les préparer à l'hospitalisation, conserver le lien pendant leur séjour à l'hôpital et adapter leur habitat et l'agencer pour le retour au domicile se fasse dans de bonnes conditions (installation d'appareil médical). Par ailleurs, nous avons organisé les soins post-opératoires avec différents intervenants (médecin, infirmières, auxiliaire de vie, aide-ménagère, kinésithérapeute).

A Amiens, l'année 2021 a été marquée par 5 décès, aucune personne n'avait contracté le Covid, mais pour la plupart, l'isolement a favorisé la dégradation de leur état de santé.

Les orientations vers les pensions de famille sont faites par le SIAO. Lorsqu'une place se libère, le SIAO nous oriente une personne, nous prenons contact avec elle et le cas échéant avec le travailleur social qui l'accompagne. Nous faisons un point sur la situation, puis nous organisons et planifions l'entrée du résident. Nous l'accompagnons alors dans son installation, dans la réalisation des démarches administratives

obligatoires et favorisons son intégration auprès des autres résidents. Cette période de restriction a rendu complexe cette dernière mission.

Nous présentons également le nouvel arrivant à nos collègues techniciens, qui sont amenés à intervenir dans les logements ; ainsi qu'aux régisseurs de l'Aprémis, pour la mise en place du paiement des charges liées au logement. Enfin, nous lui indiquons la possibilité de bénéficier d'un accompagnement psychologique avec notre collègue psychologue clinicienne.

Comme expliqué précédemment, l'accompagnement en pension de famille inclus de temps collectifs, organisés conjointement ou non entre les deux pensions, sous forme d'ateliers, d'activités ou de sorties.

1.7 – Présence de bénévoles et leur participation :

A la Pension de famille Hélène Lockert :

A ce jour, la participation de bénévoles est essentiellement liée à nos partenaires. Ils nous sollicitent pour la réalisation de leurs projets. Telle que la Maison du Colonel qui a organisé un atelier correspondance dans le quartier Elbeuf, lors des périodes de confinement. Des personnes en service civique sont intervenues auprès de nos résidents, afin qu'ils puissent bénéficier de leur action.

A la Pension de famille « la Roselière » :

La crise sanitaire n'a pas permis de faire appel en 2021 à notre bénévole, anciennement accueillie au sein d'un logement temporaire, qui dispose de compétences manuelles de qualité et apprécié des résidents qui a déjà mené des ateliers en 2020. Nous prévoyons de la solliciter de nouveau en 2022.

Aussi, nous souhaiterions au travers du projet informatique évoqué précédemment, inviter les résidents disposant de compétences informatiques via leur participation aux ateliers menés en 2020 avec la Maison pour Tous, à partager leur expérience et aider ceux n'ayant aucune notion.

1.8 – Partenariat :

(travail en réseau avec les partenaires sociaux, médico-sociaux, médicaux sur chaque secteur : tutelles, infirmière, médecins, HAD....)

Un travail en partenariat avec les différents intervenants de droit commun est mis en place dans nos pensions de famille.

Certaines situations nécessitent parfois que l'on sollicite une mesure de protection auprès du tribunal, afin que la personne soit protégée et qu'elle puisse se maintenir à la pension de famille. Une étroite collaboration s'engage alors avec l'organisme gestionnaire nommé. Nous travaillons avec l'ATS, l'UDAF et des mandataires judiciaires individuels.

Nous sommes également en relation régulière avec les cabinets d'infirmiers qui interviennent au domicile des résidents. Nous échangeons avec eux, dans le respect du secret médical, sur les conduites à tenir, les démarches à réaliser pour améliorer ou maintenir l'état de santé d'un résident. Ils peuvent également nous informer sur des situations qu'ils ont rencontrées en soirée ou lors des week-ends. Elles jouent un rôle de bienveillance et nous aiguillent souvent quand il faut renouveler le traitement ou sur l'état de santé d'un résident, et n'hésitent pas à nous communiquer les informations qu'elles ont en lien avec l'hôpital afin d'améliorer la prise en charge d'un résident. Nous les sollicitons également quand de nouveaux soins sont demandés par les médecins.

En cette période de pandémie, nous avons organisé avec l'un des médecins traitants, la première campagne vaccinale dans la maison d'hôte. Pour la seconde, nous avons emmené les volontaires aux différents centres de vaccination et pour la troisième dose, un cabinet d'infirmiers est venu le faire à la pension.

Nous avons dû faire appel aux cabinets d'infirmiers pour une séance de dépistage suite à deux cas révélés positifs aux tests antigéniques. Il s'est avéré que l'ensemble des personnes testées furent en fait négatives.

De nombreux résidents ont besoin d'aide dans les démarches de la vie quotidienne autour du soin à la personne, ou pour l'entretien de leur logement. Nous sommes de ce fait en relation avec deux organismes pour la constitution des dossiers, puis régulièrement avec le personnel intervenant à domicile. Nous aidons le personnel à entrer en relation avec le résident et restons à disposition en cas de nécessité.

A Abbeville, nous travaillons également avec un organisme qui aide dans l'entretien du logement, dans l'accompagnement en courses lorsque surviennent des problèmes de santé qui empêchent la personne de venir avec le groupe, ainsi que pour la préparation de repas. Nous assistons fréquemment au bilan avec la responsable et le ménage.

A Amiens, en 2020, nous avons rencontré le SSIAD pour qu'il nous accompagne face à une situation complexe, afin d'amener la personne vers le soin. En 2021, ce dispositif est intervenu de façon régulière auprès de cette personne. En 2022, nous prévoyons de rencontrer les intervenants afin d'organiser des synthèses.

Refuge et gestion des animaux :

Nous avons rencontré des difficultés en lien avec la garde des animaux pendant l'absence de leurs propriétaires. En effet, une entraide entre voisin se met en place à chaque hospitalisation des pensionnaires de la Pension de Famille pour s'occuper des animaux mais celle-ci n'est pas satisfaisante. Les personnes se trouvent vite en difficultés pour s'occuper des animaux en plus des leurs. (Oubli de les nourrir, oubli de les sortir, ...) Ce qui entraîne souvent une dégradation du logement et une maltraitance envers les animaux.

A Abbeville, un travail partenarial avec la SPA du Ponthieu Marquenterre a été fait pour le placement de certains animaux pour lesquels les propriétaires ne pouvaient pas les garder en raison d'un nombre important de portées de chattes mais aussi pour la castration et l'identification des animaux auprès d'un vétérinaire sur Abbeville partenaire de la SSPA. Un partenariat a été créé avec le cabinet qui nous accorde une réduction de 30% sur les soins. La SPA nous a permis d'entrer en relation avec un particulier, formé à ce type d'accueil, qui adapte son tarif par rapport aux ressources des résidents

La présence des animaux auprès des résidents est importante et précieuse mais les soins par manque de moyen financiers, de connaissances des besoins des animaux ou par négligence, ne sont pas toujours aboutis. Nous sommes sensibles à cela et accompagnons véritablement les résidents en les informant, les sensibilisant et en étant attentifs au respect des animaux.

Pension de famille et dynamique logement d'abord :

Certains ménages expriment le souhait de travailler un projet de réorientation car le fonctionnement de la pension ne correspond pas ou plus à leurs attentes. Pour d'autres, ce travail émane de notre évaluation ; selon la capacité du ménage à accéder à un logement de droit commun avec ou sans étayage partenarial, ou l'inadaptation du dispositif de par la dégradation sociale et/ou médical requiert une orientation adaptée.

Ci-dessous une situation illustrant nos propos :

Monsieur T, accueilli en avril 2017, âgé de 56 ans, célibataire, bénéficiant d'une RQTH et d'une mesure de curatelle renforcée, percevant l'Allocation Adulte Handicapé et une Majoration Vie Autonome. Il est suivi par

un médecin psychiatre et dispose d'un traitement médicamenteux délivré par une infirmière à domicile. Monsieur T rencontre des difficultés dans la prise en charge du quotidien (hygiène corporelle, vestimentaire, réalisation des repas, entretien et investissement dans le logement, entretien de son jardin...). A ce titre, il est soutenu par une auxiliaire de vie dans la réalisation des courses et des tâches ménagères et les repas lui sont livrés à domicile. Monsieur possède un chat.

Monsieur T est influençable et vulnérable, se mettant dans des situations contraires au règlement de fonctionnement, ce qui lui a valu un avertissement et une exclusion temporaire de la pension. Il a besoin d'être stimulé et valorisé quotidiennement. Il est sédentaire et passe ses journées seul dans son logement en comblant l'ennui par de forte consommation de tabac. Il sollicite parfois le voisinage pour s'en procurer, ce qui est source de conflit.

Monsieur T. ne veut plus participer aux activités de la pension en lien notamment avec ses problèmes psychiques (difficultés de concentration...). L'accompagnement et le fonctionnement de la pension de famille ne correspond plus aux difficultés qu'il rencontre. Nous avons évalué que Monsieur T n'était plus en capacité de vivre dans son logement seul.

Monsieur T a maintenu des contacts avec ses parents, frères et sœurs, qui vivent dans la Manche. Il peut s'y rendre deux fois dans l'année pour passer quelques semaines. Son projet est de se rapprocher de sa famille. C'est pourquoi, nous travaillons avec lui un projet de réorientation au sein d'une famille d'accueil dans la Manche. Cet accueil semble pouvoir lui offrir un cadre adapté et sécurisé à sa situation. L'intervenante s'adaptera à son rythme et l'accompagnera à long terme sur ses projets ce qui n'est pas possible par les hôtes de la pension (suivi régime alimentaire, arrêt du tabac...). Ce projet se concrétise après une période de deux ans. Ces deux années ont permis à Monsieur de prendre conscience de ses difficultés et d'accepter cette solution, pour laquelle il a eu des périodes d'hésitations légitimes, mais également de mettre en place l'organisation avec les services concernés.

Nous travaillons en concertation avec la mandataire judiciaire, la référente accueil familial du Conseil Départemental de la Manche et le chef de service de l'aide sociale du Conseil Départemental de la Somme pour lever les questionnements de Monsieur.

De par la distance géographique, des entretiens en visio ont été organisés avec lui, la référente famille d'accueil du Conseil Départemental de la Manche et la famille d'accueil afin de faire connaissance.

Il est prévu que Monsieur T fasse un essai de 15 jours, accompagné de son chat, en mars 2022. Cet essai est financé sur les fonds propres de Monsieur avant d'envisager un accueil définitif en mai 2022.